

HORS *Feu.*

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



DOSSIER

**Traumatisme psychologique
chez les pompiers**
P. 10 à 17

**Schéma de couverture de risques
L'agglomération de Montréal
a reçu son attestation de conformité**
P. 3-4

**Installations gazières
Prévenez les risques
dus aux accumulations de neige**
P. 5

**Bulletins *Le feu follet* et *Le feu follet junior*
Multipliez les partenariats
entre pompiers et enseignants**
P. 9

Et plus encore...



MSP

En ce début d'année 2009, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à vos proches, mes souhaits de bonheur, de prospérité et de santé. Une bonne santé est importante pour exercer le métier de pompier. Mais comme tout le monde, les pompiers peuvent être affectés par des problèmes de santé physiques ou psychologiques. Les problèmes de santé de nature psychologique sont généralement moins connus et moins apparents. Ainsi, j'aimerais que vous preniez quelques instants pour lire le dossier spécial sur le traumatisme psychologique qui survient chez certains pompiers à la suite d'interventions. Nous y avons ajouté quelques faits vécus afin que vous saisissiez l'ampleur du drame vécu par ces pompiers. Par leur témoignage, les pompiers désirent mieux faire connaître ce problème de santé à leurs collègues et à leur entourage.

Dans un tout autre ordre d'idées, j'espère que vous poursuivrez les efforts nécessaires pour améliorer la sécurité incendie, en particulier la prévention, sur le territoire que vous desservez. Je souhaite aussi que les autorités régionales qui n'ont pas encore déposé leur schéma de couverture de risques au ministère prennent l'engagement de le produire le plus rapidement possible. Nul besoin de rappeler toute l'importance de cet exercice. Les municipalités dont le schéma est attesté et dont les mesures et les moyens de protection qui en découlent sont mis en place bénéficient de l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie. De plus, certaines municipalités peuvent profiter d'une réduction de leur prime d'assurance responsabilité. À cet égard, je vous invite à prendre connaissance de l'article sur ce sujet dans le présent numéro.

J'espère que cette nouvelle année sera prometteuse pour vous et les pompiers sous votre gouverne. Je vous encourage à persévérer dans vos actions qui contribuent à assurer un milieu de vie plus sécuritaire pour les citoyens.



Michel C. Doré

Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

INFO-SCHEMA

En date du 13 octobre 2008

38 schémas ont été attestés

Le 13 octobre 2008, 86 schémas de couverture de risques avaient été déposés au bureau du ministre de la Sécurité publique. De ce nombre, 38 autorités régionales ont reçu leur attestation de conformité du ministre. ✱

Voici la liste des schémas attestés au cours de la dernière année.

Schémas attestés en 2008*	
Autorité régionale	Date d'attestation
Ville de Montréal	16 octobre 2008
MRC de l'Érable	7 juillet 2008
Ville de Rouyn-Noranda	13 mars 2008
MRC de Memphrémagog	30 janvier 2008

* Le 13 octobre 2008

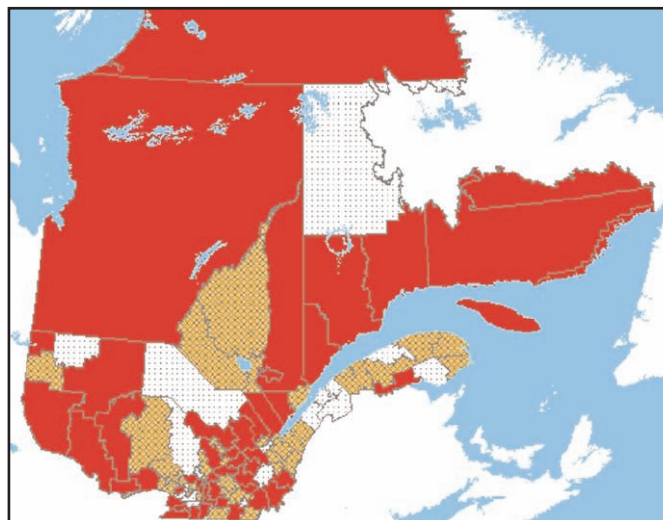
Information :

Liste complète des schémas attestés

Ministère de la Sécurité publique

www.msp.gouv.qc.ca/incendie, rubrique Schéma de couvertures de risques,

section Portrait des schémas



MSP

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Montréal

Près du quart de la population du Québec en bénéficie

Par Karine Lemaire

Voilà, c'est fait! La plus importante autorité régionale, l'agglomération de Montréal, a vu son schéma de couverture de risques en sécurité incendie attesté par le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, le 17 octobre dernier. La protection incendie de plus de 1,8 million d'habitants sera dorénavant optimisée par sa mise en œuvre.

« On peut facilement imaginer la complexité liée à l'élaboration d'un tel outil de planification stratégique sur le territoire de l'agglomération de Montréal, composé de 19 arrondissements et de 16 villes. Il suffit de rappeler que 1,8 million d'habitants y résident et que ses 500 km² sont situés sur une île. N'oublions pas que ce territoire est pourvu d'un centre-ville dense et très occupé, qu'il est constitué d'un réseau piétonnier et souterrain unique au monde, ainsi que de terres agricoles. C'est sans compter les autres caractéristiques qui lui sont propres. Nul doute que les enjeux sont grands », précise le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal, M. Serge Tremblay, en début d'interview.

Le Service de sécurité incendie de Montréal en chiffres

- 142 véhicules d'intervention
- 66 casernes
- 2 700 employés
- 50 000 interventions par année, en moyenne
- 286,5 millions de budget en 2007

Plusieurs acteurs ont collaboré à l'élaboration du schéma de couverture de risques, dont la Direction de la planification stratégique et des technologies et la Direction des opérations et de la prévention du Service de sécurité incendie de Montréal ainsi que la Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal. Impossible de nommer tous ceux qui ont été mis à contribution. « Élaborer un tel outil de planification a nécessité un travail d'envergure qui s'est échelonné de 2002 à 2008. Nous devions relever un défi de taille : faire reconnaître la sécurité de la population comme étant l'affaire de tous. Quand notre projet a été bien compris de tous, la collaboration s'est bien déroulée et

tous étaient prêts à y contribuer », assure M. Tremblay. Au moyen d'un DVD, le Service de sécurité incendie de Montréal a également cru bon, d'entreprendre une démarche pour informer son personnel du contexte entourant la mise en place du schéma, de son contenu et de son utilité.



Le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal, M. Serge Tremblay.

La sécurité incendie à Montréal : un défi

- Des communautés culturelles qui perçoivent la sécurité incendie de manière différente.
- Des habitants (64 %), vivant dans des immeubles locatifs, majoritairement vieux.
- Des facteurs qui compliquent les interventions : rues étroites, stationnements dans les rues (hiver), maisons en rangée, constructions de bois, circulation piétonnière et cycliste, etc.
- Des projets de développement résidentiel (110 000 nouveaux logements d'ici 2014).
- Des zones vulnérables : le port (zone industrielle pétrochimique), l'aéroport, le métro, etc.

Trois axes prioritaires

Premier service de sécurité incendie en importance au Québec et deuxième au Canada, le Service de sécurité incendie de Montréal a présenté un schéma basé sur trois axes.

L'amélioration de la prévention

L'élaboration du schéma a permis d'identifier une zone où se concentre la majorité des pertes humaines et matérielles, soit le centre de la partie est de l'île. « Dans cette zone, il y a une relation à faire entre ces pertes et le faible revenu des familles, le vieillissement des bâtiments et leur proximité. Si bien que, à cet endroit, on dénote 84 % des incendies, 95 % des pertes humaines et 85 % des pertes matérielles, même si 78 % de notre effectif y est affecté », explique le directeur, qui souhaite adapter les mesures de prévention en fonction des îlots à risque qui ont été ciblés. Le service de sécurité incendie propose notamment de doubler le nombre actuel d'employés affectés à la prévention sur son territoire. Le Service de sécurité incendie de Montréal a également prévu un plan d'action pour augmenter le taux de pénétration des avertisseurs de fumée en état de fonctionner par l'entremise de vérifications annuelles d'au moins 50 000 logements et résidences.

L'optimisation de l'accès à l'eau

En accord avec la Direction de l'eau potable, le service de sécurité incendie propose des solutions de rechange pour assurer la protection incendie dans les zones qui ne sont pas alimentées par un système d'aqueduc. C'est le cas à l'extrême ouest du territoire, par exemple, dans les arrondissements de l'île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, de même que dans les villes de Senneville et de Sainte-Anne-de-Bellevue. « Notre schéma propose diverses stratégies, notamment l'installation de bornes sèches et de réservoirs souterrains, ainsi que le recours à des camions-citernes », précise M. Tremblay.

L'optimisation des ressources humaines et matérielles

Le Service de sécurité incendie de Montréal propose une meilleure répartition des casernes, une relocalisation optimale des véhicules et l'ajout de nouveaux camions d'intervention. Il est prévu de fermer une caserne au centre du territoire et d'en construire deux nouvelles aux extrémités de l'île, portant ainsi leur nombre à 67. De plus, 209 nouveaux employés seront progressivement engagés, dont 122 pompiers pour l'intervention.

La mise en œuvre du schéma de couverture de risques débutera sous peu. En début d'année 2009, le Service de sécurité incendie de Montréal embauchera une vingtaine d'employés spécialisés en prévention qui s'ajouteront au service pour mettre en place les différents programmes de prévention. Un camion-citerne et des pompiers seront aussi transférés à l'ouest de l'île afin d'améliorer la sécurité incendie dans les secteurs qui ne sont pas alimentés par un système d'aqueduc. C'est sans parler des terrains que la Ville devra acquérir pour être en mesure de réaménager certaines casernes. Bref, plusieurs projets sont en vue dans un avenir rapproché.

Plusieurs projets menés de front

L'élaboration du schéma de couverture de risques n'était qu'un des projets menés de front par le Service de sécurité incendie de Montréal depuis 6 ans. Rappelons que, en janvier 2002, la nouvelle Ville de Montréal a été créée, amenant la consolidation, en un seul, de 22 services de sécurité incendie. À ce même moment, le ministère de la Sécurité publique invitait les autorités régionales à élaborer leur schéma. Quatre ans plus tard, en janvier 2006, l'île de Montréal devenait l'agglomération de Montréal, formée de 16 municipalités, dont la Ville de Montréal fait partie. À la suite de cette intégration, le service de sécurité incendie a procédé à l'uniformisation des pratiques, à la standardisation des équipements et au renouvellement de la flotte des véhicules.

Parallèlement, le Service de sécurité incendie de Montréal a travaillé à mettre en place, sur l'ensemble du territoire, un service de pompiers premiers répondants, dont l'implantation sera complétée à la fin de 2009. Il a aussi intégré un système de répartition assistée par ordinateur dans tous ses véhicules afin que les pompiers puissent recevoir des données urgentes grâce à une connexion sans fil publique sécurisée, peu importe où ils se trouvent. « Tous ces changements, et bien plus encore, ont eu lieu en même temps que l'élaboration du schéma. C'était loin d'être toujours évident et nous ne pouvions nous permettre d'échapper quoi que ce soit », rappelle M. Tremblay.

En terminant, mentionnons que, tout au long du processus d'élaboration du schéma de couverture de risques, la direction du Service de sécurité incendie



de Montréal a pu compter sur le soutien indéfectible du directeur général, des membres de la commission de la sécurité publique ainsi que du représentant élu et responsable de la sécurité publique, M. Claude Dauphin. Elle a également bénéficié de l'aide de M. Roger Gaudreau, conseiller en sécurité incendie pour le ministère de la Sécurité publique. « Cette aide continue nous a permis d'assurer le développement du schéma en harmonie avec les orientations du ministre », a conclu M. Tremblay, fier de constater que l'élaboration de son schéma lui permettra d'obtenir une protection qui dépasse les exigences. ★

Information :

Service de sécurité incendie de Montréal
Division des communications
et des relations avec les médias
514 872-7494
vlavallee@ville.montreal.qc.ca

Mise en œuvre du schéma

La Mutuelle des municipalités du Québec offre une réduction de la prime d'assurance

Par Lise Gariépy

La Mutuelle des municipalités du Québec offre à ses membres sociétaires, depuis le 31 décembre 2008, une réduction correspondant à 10 % de la prime d'assurance *Bâtiments et contenu*. Pour bénéficier de cette nouvelle mesure, les municipalités doivent faire parvenir à leur courtier une copie de la résolution du conseil municipal prouvant l'attestation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC par le ministre de la Sécurité publique. Les municipalités doivent aussi s'engager à respecter, en tous points, le plan de mise en œuvre prévu au schéma. La Mutuelle veut ainsi récompenser les efforts réalisés par les municipalités en gestion de risques. Elle désire mettre en lumière les actions du milieu municipal qui assurent la sécurité des citoyens et de leurs biens. Par ailleurs, le 31 décembre 2008, la Mutuelle des municipalités du Québec a commencé à verser à ses membres sociétaires une première ristourne annuelle totalisant trois millions de dollars. Les quelque 800 municipalités, MRC et régies intermunicipales admissibles ont donc profité des surplus réalisés. Rappelons que ce système d'assurance connaît du succès parce qu'il assure la stabilité des primes d'assurance au moyen de la prévention. En effet, la Mutuelle offre un service d'accompagnement afin d'aider ses membres sociétaires à enrayer les causes les plus fréquentes de sinistres. Pour plus d'information sur ce service, lire le texte *La Mutuelle des municipalités du Québec : La gestion des risques, au cœur de sa mission* dans le bulletin *Hors Feu* Vol. 6, n° 1, Hiver-Printemps 2005, p. 4-5. ★

Information :

La Mutuelle des municipalités du Québec
Représentant autorisé : Groupe Ultima inc.
M^{me} Louise Desjardins
1 800 547-6873
www.mutuellemmq.com

Pendant votre formation Pouvez-vous agir à titre d'apprenti?

Par Louis Vallée

Le pompier embauché après le 1^{er} septembre 2004, qui suit la formation *Pompier I* ou *Pompier II*, peut agir à titre d'apprenti, sous la supervision d'un pompier qualifié, pendant la période où il est en voie d'obtenir sa certification. Cette période ne doit pas dépasser 48 mois, à compter de sa date d'embauche. Les tâches qu'il pourra accomplir, sous supervision, évolueront tout au long des apprentissages réalisés en formation. À cette fin, un guide d'assignation des tâches est accessible dans le site de l'École nationale des pompiers du Québec. Rappelons que les certificats *Pompier I* et *Pompier II* sont obligatoires depuis le 1^{er} septembre 2008 pour les pompiers visés par le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*, c'est-à-dire pour ceux qui ont été embauchés entre le 17 septembre 1998 et le 31 août 2004. ☆

Information :

Guide d'assignation des tâches

École nationale des pompiers du Québec

www.ecoledespompiers.qc.ca, rubrique *Pompier I*

Ministère de la Sécurité publique

M. Louis Vallée

418 528-5678

louis.vallee@msp.gouv.qc.ca



MSP

PRÉVENTION

Installations gazières

Prévenez les risques dus à l'accumulation de neige

Par Julie Garneau, Gaz Métro

Les risques liés à la quantité exceptionnelle de neige tombée à l'hiver 2007-2008 ont préoccupé plusieurs services publics aux prises avec l'effondrement de toits, la proximité de fils électriques, l'accumulation de neige sur les branchements de gaz naturel et l'obstruction des trous d'aération. Gaz Métro propose quelques trucs et conseils pour prévenir ces risques.

« L'accumulation de neige peut compliquer les interventions d'urgence et menacer la sécurité du public. Il est important d'agir rapidement pour prévenir les risques », explique le directeur des mesures préventives et d'urgence chez Gaz Métro, M. Guy Malboeuf. L'hiver dernier, les équipes de Gaz Métro ont rappelé plus souvent aux clients et aux pompiers les mesures de prévention des installations et des équipements gazières. « Nous avons aussi effectué des visites préventives et exigé le déneigement d'installations », a-t-il ajouté.

Les risques hivernaux

S'il est enfoui sous des quantités importantes de neige, le branchement de gaz naturel peut se fissurer. En s'affaissant, elles aussi, sous le poids de la neige, les toitures n'offrent plus le support habituel aux conduites de gaz naturel servant à les alimenter. Finalement, si les ouvertures d'approvisionnement d'air et les conduits d'évacuation muraux sont obstrués, les produits de combustion peuvent refouler dans le bâtiment et produire du monoxyde de carbone. « Étant donné le temps nécessaire pour déneiger ces diverses installations, les délais d'intervention d'urgence peuvent s'allonger », prévient M. Malboeuf.

Les consignes de sécurité

1. Gardez le branchement de gaz naturel ainsi que les ouvertures d'approvisionnement d'air et les conduits d'évacuation muraux bien dégagés. Les vérifier régulièrement, surtout lors d'importantes accumulations de neige.
2. Évitez de projeter, de souffler ou de déposer la neige contre un branchement de gaz naturel.
3. Utilisez un balai ou une brosse pour dégager un branchement.
4. Soyez prudent avec une pelle ou une souffleuse à neige à proximité d'une installation gazière.
5. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'amoncellement de glace sur le branchement à cause de la neige qui fond du toit, de la pluie verglaçante ou de l'eau qui fuit d'une gouttière.

Information :

Les bases de la prévention

www.gazmetro.com

(site Web résidentiel ou d'affaire)



Gaz Métro

Les dangers du propane

Des outils pour prévenir les risques d'incendie

Par Karine Lemaire

Les risques pour la santé et la sécurité des personnes exposées à un incendie impliquant des bouteilles ou des réservoirs de propane sont très élevés. On n'a qu'à se rappeler l'incendie survenu à Toronto l'été dernier ou celui de Warwick en 1993. Dans chacun des cas, des pompiers y ont perdu la vie.

Toronto –

Un pompier est décédé et 12 000 résidents ont été évacués

En août 2008, un incendie et une série d'explosions dans un entrepôt de propane ont provoqué la mort d'un pompier. Ce dernier a été trouvé inanimé sur le site. Il serait décédé alors qu'il effectuait certaines opérations lors de l'intervention. Soulignons aussi que 12 000 résidents ont été évacués dans un périmètre de sécurité d'un rayon de 1,6 kilomètre, car les autorités ont craint l'émanation de vapeurs toxiques. Les occupants d'une centaine de résidences n'ont pu réintégrer leur demeure immédiatement en raison de la poussière d'amiante qu'on a trouvée sur place.

Warwick –

Quatre pompiers sont décédés et neuf personnes ont été blessées

En juin 1993, l'incendie d'une exploitation agricole et l'explosion du réservoir de gaz propane situé à proximité d'un des bâtiments incendiés ont causé la mort de quatre pompiers. De plus, deux cents vaches ont brûlé. « Alors que les pompiers commencent à arroser le brasier et le réservoir, il se produit une explosion causée par l'expansion des vapeurs d'un liquide en ébullition (bleve). L'explosion, très violente, projette des morceaux de la citerne dans plusieurs directions, tuant quatre pompiers et blessant neuf autres personnes qui se trouvent à proximité, dont quatre autres pompiers », est-il inscrit dans le rapport du coroner, M^e Cyrille Delâge.

Les dangers du propane

Le feu

- Le rayonnement thermique du feu
- L'onde de choc et les débris projetés par l'explosion d'un récipient contenant des vapeurs du liquide en ébullition (bleve)

Les fuites

- Les possibilités d'engelures lors d'un contact avec du propane liquide
- L'accumulation du propane dans des endroits bas (sous-sol, fosses, drains, égouts, etc.) créent des risques d'explosion, car le gaz propane est plus lourd que l'air.

Les outils

Divers outils ont été conçus au fil des ans et des procédures ont été mises en place dans les services de sécurité incendie afin d'éviter que de telles tragédies se reproduisent.

Les lignes directrices

Le ministère de la Sécurité publique a publié, en 1995, le document *Lignes directrices visant à favoriser l'intervention lors d'incidents impliquant la présence de propane*. Ce document se trouve toujours dans le site Web du ministère. Destiné à tout le personnel des services d'incendie, il rappelle les mesures de sécurité élémentaires qui doivent être prises par un pompier confronté à un ou plusieurs types d'incendie en présence de propane :

- Une fuite sans feu
- Une fuite sans feu à l'intérieur d'un bâtiment
- Une fuite sans feu à l'extérieur d'un bâtiment
- Un récipient chauffé uniquement par la chaleur ambiante
- Un récipient en contact direct avec les flammes

Le document du ministère inclut deux tableaux pouvant servir d'aide-mémoire :

1. Débit d'eau pour refroidir un récipient qui n'est pas en contact avec les flammes selon sa capacité.
2. Distance minimale des intervenants et rayon d'évacuation en fonction de la capacité du récipient lorsqu'il est chauffé directement par les flammes.

Ces tableaux, élaborés à la suite des tristes événements survenus à Warwick, peuvent facilement être imprimés, plastifiés et conservés dans les véhicules d'intervention. Les pompiers peuvent ainsi s'y référer rapidement en cas de besoin.

Le guide des opérations

Pour plus d'information sur le sujet, il est également possible de consulter le *Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie* produit par le ministère. En effet, la section 7 de la partie V consacre une dizaine de pages à l'intervention en présence de matières dangereuses.

La formation

Pour être pleinement efficaces, les lignes directrices et le guide des opérations doivent être nécessairement accompagnés de séances de formation théorique et pratique. Par exemple, chaque programme menant à une qualification professionnelle de l'École nationale des pompiers du Québec intègre les notions sur les matières dangereuses présentes dans la norme NFPA 471 *Pratique recommandée d'intervention en cas d'incident concernant des matières dangereuses* et la norme NFPA 472 *Norme sur les compétences professionnelles des intervenants lors d'incidents impliquant des matières dangereuses*.

Mentionnons également que, depuis 2007, grâce à un partenariat entre l'École nationale des pompiers du Québec et Gaz Métro, tous les pompiers du Québec bénéficient d'installations uniques leur permettant d'acquérir

des compétences pour intervenir en présence de matières dangereuses, de gaz et de liquides inflammables. Un arbre au propane, conçu par Gaz Métro, permet aussi aux pompiers de pratiquer l'intervention en présence d'une fuite de gaz enflammé.

Le Guide des mesures d'urgence 2008

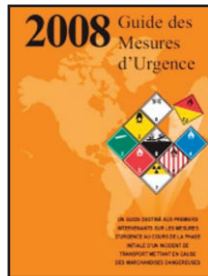
Le *Guide des mesures d'urgence* – Canutec est également un document incontournable pour le personnel des services d'urgence susceptible d'arriver le premier sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses. Les pages 168 et 169 traitent d'ailleurs des risques potentiels, de la sécurité publique et des mesures d'urgence liés aux gaz inflammables. Les premiers intervenants peuvent ainsi rapidement être informés des dangers associés aux gaz inflammables, des vêtements de protection suggérés et de la procédure à suivre pour évacuer ou éteindre l'incendie. Le guide les informe également des mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite et des premiers soins à prodiguer en cas d'incident. Notons que ce guide vise avant tout les incidents qui se produisent sur les routes ou les voies ferroviaires. Dans les installations fixes, comme les usines, il peut également être utile. Les pompiers, qui souhaitent obtenir une interprétation de certains renseignements techniques ou des conseils en matière d'intervention d'urgence peuvent d'ailleurs communiquer avec les spécialistes de Canutec en tout temps. ✱

Information :

Lignes directrices visant à favoriser l'intervention lors d'incidents impliquant la présence de propane (1995)
www.msp.gouv.qc.ca/incendie, rubrique *Publications*, section *Pour les municipalités*, volet *Pratiques d'intervention*

Partenariat entre l'ENPQ et Gaz Métro
Hors Feu, Vol. 8, n° 1, Printemps - Été 2007, p. 5 et 6

Guide des mesures d'urgence 2008 – Canutec
www.tc.gc.ca/canutec, rubrique *GMU2008* et *ERGO*



Warwick est bien outillée pour prévenir les risques

Par Karine Lemaire

Tout les trois ans, les pompiers du Service de sécurité incendie de Warwick font l'inventaire des lieux où se trouvent des réservoirs de propane. Qu'ils soient entreposés à l'extérieur des résidences, des usines ou des commerces, tous les réservoirs sont listés. « Les données, qui seront mises à jour au printemps 2009, sont accessibles au poste de commandement sur les lieux de l'incendie. Les pompiers ont alors rapidement accès au pedigree du réservoir sur lequel ils doivent intervenir », explique le directeur, M. Bernard Beaudet. Soulignons également que le service d'incendie a suivi toutes les recommandations formulées par le coroner M^{re} Cyrille Delâge à la suite des événements de 1993. Par exemple, les pompiers ont dorénavant à leur disposition un poste de commandement et de l'équipement de télécommunication, un guide Canutec et une copie des tableaux (mesures de sécurité élémentaires) produits par le ministère dans chacun des véhicules. Certains pompiers ont également suivi la formation *Intervention en sécurité incendie* offerte par l'Institut de protection contre les incendies du Québec, qui, à l'intérieur du module 9 *Matières dangereuses-opérations*, réserve 45 heures à la matière. D'autres ont suivi la formation *Pompier I* offerte par l'École nationale des pompiers du Québec. La formation de perfectionnement *Intervention en présence de matières dangereuses, de gaz et de liquides inflammables* de Gaz Métro a, quant à elle, été donnée à tous les pompiers. « D'un commun accord, bien qu'ils n'y soient pas obligés par le règlement sur la formation des pompiers, les 26 pompiers suivront la formation *Pompier II*, qui traite notamment du processus d'intervention en présence de matières dangereuses. ✱

Information :

SSI de Warwick
M. Bernard Beaudet
819 358-4320
bbeaudet@ville.warwick.qc.ca

PRÉVENTION

Lancement de la campagne de prévention des incendies De belles initiatives d'un bout à l'autre du Québec

Par Lise Gariépy

Le lancement de la Semaine de la prévention des incendies a eu lieu le 2 octobre dernier à Drummondville. Pour souligner cette semaine, qui s'est déroulée du 5 au 11 octobre 2008, plusieurs activités ont eu lieu partout au Québec.

Lors du lancement, le ministère de la Sécurité publique a réitéré son message *Le feu brûle des vies*. En insistant sur le fait que *Le feu ne dort jamais*, la campagne annuelle met l'accent sur les feux causés notamment par les chandelles et les articles pour fumeurs, comme les allumettes et les briquets.

« Près de 40 % des 70 décès relevés annuellement par les services de sécurité incendie sont attribuables aux incendies provoqués par les chandelles, les allumettes, les briquets et les autres articles pour fumeurs », a révélé la députée de Soulanges et whip adjointe du gouvernement, M^{me} Lucie Charlebois, présente au lancement. Étaient également présents, entre autres, des représentants de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec et de La Capitale groupe financier.

La porte-parole de la campagne 2008, M^{me} Anny Berthiaume, elle-même une grande brûlée, s'est engagée dans cette campagne pour une deuxième année

consécutive. Elle espère ainsi inciter les citoyens à la prudence en leur proposant des comportements sécuritaires pouvant prévenir les blessures graves et les décès. « La négligence peut avoir des conséquences graves, pas seulement matérielles. C'est pourquoi l'installation d'un avertisseur de fumée, à chaque étage, en bon état de fonctionnement, doit être une priorité », rappelle-t-elle.

Présence des préventionnistes

Le lancement de la Semaine a eu lieu en même temps que le colloque de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec. Il a donc attiré plus de 200 personnes, dont plusieurs préventionnistes. Plusieurs activités ont retenu leur attention, dont le dévoilement des deux affiches routières,

déployées à l'aide de deux camions échelles. Les publicités radio et télévision de la campagne 2008, diffusées par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec et la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, ainsi que le matériel de prévention conçu par le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires leur ont également été présentés. Les élèves de deux classes du primaire de Drummondville ont aussi été invités à assister au dévoilement des gagnants du concours *Pompier et pompière d'un jour*. ❖

Information :

Article Soyez vigilants, Le feu ne dort jamais

Hors Feu, Volume 9, numéro 2, Automne 2008, p. 17-18

Quelques activités organisées en 2008 au Québec

Sherbrooke

La Maison du cinéma de Sherbrooke s'est associée à l'événement en diffusant, avant chacune des représentations dans ses salles, du 10 au 30 octobre dernier, la publicité vidéo conçue spécialement pour la campagne de prévention des incendies 2008. Au stand d'information installé au Carrefour de l'Estrie, les citoyens ont, quant à eux, pu tester leurs habiletés à manipuler un extincteur portatif à l'aide d'un simulateur d'incendie électronique. Sur place, un fauteuil incendié permettait aussi de constater les conséquences de la négligence d'un fumeur.

Nicolet

L'activité principale du Service de sécurité incendie de Nicolet a été la journée porte ouverte de la caserne. Sous le thème *Les pompiers de 1980 à aujourd'hui*, cette journée a permis aux gens de constater l'évolution des équipements et des méthodes d'intervention.



Louis-Xavier Côté-Benoît

Victoriaville

À l'aide d'un système téléphonique capable de composer des numéros de téléphone automatiquement, le Service de sécurité incendie de Victoriaville a diffusé un message de prévention préenregistré dans les 18 500 résidences de la municipalité. À l'intérieur du message, le directeur, M. Martin Leblond, insiste sur le respect de la réglementation municipale concernant l'avertisseur de fumée. Il invite également les citoyens à vérifier le bon fonctionnement de leur avertisseur de fumée.

Gatineau

Plus de 22 000 enfants fréquentant les écoles primaires de Gatineau ont été invités à dessiner un plan d'évacuation. Parmi les dessins reçus, 250 élèves ont eu la chance d'aller au cinéma en compagnie de pompiers durant la période des Fêtes. Parmi tous ces chanceux, un pompier et une pompière d'un jour ont été élus.

Granby

Les pompiers de Granby, qui ont livré des pizzas pour Pizza Hut, en ont profité pour remplacer les avertisseurs de fumée défectueux des clients. En tout, ils ont visité dix résidences. Les clients dont l'avertisseur de fumée était opérationnel ont reçu leur pizza gratuitement. Ils ont toutefois été invités à faire un don à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés. La majorité d'entre eux ont remis en don l'équivalent du prix de leur pizza et même plus. Les trois clients dont l'avertisseur de fumée n'était pas en fonction ont reçu un avertisseur de fumée et une pile offerts gratuitement par Rona. Dans leur cas, Pizza Hut a remis en don le montant équivalant à leur facture. Les pompiers ont ainsi amassé un total de 180 \$ pour la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.



SSI de Granby

Laval

Le Département de sécurité incendie de Laval a profité de la Semaine de la prévention des incendies pour décorer ses véhicules aux couleurs de sa nouvelle campagne sur les avertisseurs de fumée. La nouvelle affiche promotionnelle, qui orne les vitres des véhicules, met à l'avant-scène un pompier muni d'un avertisseur de fumée. « Nous avons vos vies à cœur ! Vérifiez vos avertisseurs ! », peut-on y lire. Au moyen des véhicules, les pompiers pourront ainsi, tout au long de l'année, sensibiliser un grand nombre de citoyens à l'importance d'avoir un avertisseur de fumée opérationnel, en tout temps, à chaque étage de leur résidence.



SSI de Laval

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a accueilli plus de 200 personnes à sa journée porte ouverte tenue le 28 septembre dernier. Une pile et des casques de pompier ont été distribués aux premiers arrivés. Les gens ont particulièrement apprécié pouvoir acheter, sur place, des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone ainsi que des extincteurs. Ces derniers ont pu être vérifiés et remplis. Les pompiers en ont profité pour expliquer le fonctionnement de ces divers produits ainsi que de leurs outils, comme les pinces de désincarcération. La Sûreté du Québec a aussi tenu un kiosque d'information. Finalement, les citoyens ont été invités à déposer leurs matières dangereuses (pneus, réservoirs de propane, peinture, etc.) dans un camion spécialement prêté par le Service des travaux publics pour l'occasion.



SSI de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Rouyn-Noranda

Plus de 40 000 napperons sur lesquels on trouve des conseils de prévention ont été distribués dans les restaurants et les écoles de la région. Les capsules publicitaires ont été largement diffusées autant à la radio, à la télévision que dans les salles de cinéma. ❖

Prévenir la sécurité incendie par le jeu!

Par Lise Gariépy

L'utilisation des bulletins *Le feu follet* et *Le feu follet junior* constitue une bonne amorce pour sensibiliser les enfants de trois à huit ans à la sécurité incendie. Une étroite collaboration entre les services de sécurité incendie, le personnel éducateur et le personnel enseignant garantit la réussite dans l'apprentissage des consignes de sécurité.

Ces deux bulletins, conçus par des pédagogues, sont produits annuellement par le Service de sécurité incendie de Montréal, en collaboration avec plusieurs services de sécurité incendie, les ministères de la Sécurité publique, de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que de la Famille et des Aînés. Ils sont distribués gratuitement à plus de 400 000 enfants par les ministères participants.

Exemples à suivre

MRC de D'Autray

Au Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray, le bulletin *Le feu Follet* est utilisé depuis plusieurs années. « Nous utilisons ce matériel éducatif lors de la Semaine de la prévention des incendies en octobre et lors de la visite des pompiers dans les garderies », précise le chef de la Division prévention à la MRC de D'Autray, M. André Roberge. « Au printemps, lors de leur visite à la caserne, nous sensibilisons les enfants de 4 ans qui fréquentent la maternelle », ajoute-t-il.

Ainsi, plus de 1 500 enfants fréquentant 13 écoles primaires et 5 centres de la petite enfance ont eu une rencontre privilégiée avec les pompiers l'an dernier.

Lors de leur tournée, les pompiers distribuent les bulletins *Le feu follet* et *Le feu follet junior* commandés par l'école. Ils profitent de la lecture d'un événement réel raconté dans la chronique *Fait vécu* pour faire entendre, quand l'histoire le justifie, la sonnerie de l'avertisseur de fumée. Les enfants peuvent ainsi en identifier le son. De plus, les pompiers invitent les jeunes à participer à un jeu de rôle et à exécuter les huit comportements sécuritaires à connaître en cas d'incendie. Pour guider leur jeu, les jeunes se servent de l'affiche géante de Chef représentant les huit comportements sécuritaires.

« Depuis quelques années, afin de se familiariser avec le milieu de l'incendie, les enfants de ma classe se rendent à la caserne une semaine avant la venue des pompiers à l'école », précise l'enseignante de maternelle, M^{me} Josée Raynault, de l'école Sainte-Anne de Saint-Norbert. « En classe, les élèves sont très attentifs aux consignes données par les pompiers », révèle-t-elle. Pour leur participation, les enfants reçoivent une toise de Chef et une règle. Ils se voient aussi confier la peluche Chef qui séjourne à tour de rôle au domicile des enfants.

« Nous sommes toujours bien accueillis dans les écoles », admet M. Roberge. « Malheureusement, les guides pédagogiques sont peu utilisés par les professeurs », déplore-t-il. « Nous en avons distribué l'an dernier et nous avons pu constater, lors de nos récentes activités, que nous devons insister davantage sur l'utilisation de cet outil pédagogique », conclut le préventionniste. M. Roberge a tout de même constaté, lors des visites effectuées en octobre 2008, que les enfants étaient réceptifs aux messages de prévention.

« Les enfants du premier cycle du primaire nous ont démontré qu'ils se rappelaient les comportements sécuritaires appris à la maternelle », souligne-t-il avec satisfaction.

Saint-Georges de Beauce

Préventionniste à la Ville de Saint-Georges, M. André Bolduc a utilisé les bulletins *Feu follet* pour la première fois en juin 2008. Il a alors rencontré près de 400 élèves de 2^e année du primaire. « Mon plan d'intervention prévoit l'utilisation de l'affiche *Voici huit comportements sécuritaires que tu dois bien connaître* lors d'une activité dirigée en classe qui dure de vingt à trente minutes. Dans un échange animé, les enfants émettent leurs commentaires sur les consignes suggérées et font part de leur expérience personnelle », explique M. Bolduc. « Par la suite, deux élèves volontaires participent à une simulation où ils doivent pratiquer le conseil *Arrête, tombe et roule si tes vêtements prennent feu* », poursuit-il.

Le préventionniste profite de sa visite pour remettre aux élèves une règle, le document *Préparer un plan d'évacuation, un jeu d'enfant!* et l'aide-mémoire aimanté *L'avertisseur de fumée, un gardien rassurant*. Les enfants sont ainsi incités, à leur retour à la maison, à tester l'avertisseur de fumée avec leurs parents.

L'intérêt des enfants et des professeurs pour cette activité a été tel que

M^{me} Lisette Bizier, enseignante de 2^e année à l'école Petits-Castors de Saint-Georges, a décidé, à partir du bulletin *Le feu follet*, d'adapter certaines activités pour ses élèves. « Nous avons abordé la question des comportements sécuritaires de façon collective », souligne-t-elle. « Par la suite, les enfants se sont attardés individuellement au jeu du labyrinthe et au mot mystère », ajoute-t-elle. Ces activités ont eu lieu le 29 septembre dernier, pendant une période complète de 55 minutes. Les enfants ont pu aussi discuter de ce sujet avec leurs parents lors de leur période de leçons.

Rappelons que le matériel des bulletins *Feu follet* est distribué gratuitement dans toutes les écoles du Québec par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et dans tous les services de garde de la province par le ministère de la Famille et des Aînés. ✱

Information :

Ministère de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca/incendie/jeunes, cliquer sur *Le feu follet* et *Le feu follet junior*

Service de sécurité incendie de Montréal
www.ville.montreal.qc.ca/incendie

MRC de D'Autray
 M. André Roberge
 450 836-2555
andre.roberge@mrcautray.com

Ville de Saint-Georges de Beauce
 M. André Bolduc
 418 228-6583
andre.bolduc@ville.saint-georges.qc.ca



Lors de sa visite dans les classes, le préventionniste André Bolduc, du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Georges, décrit aux enfants, toujours très attentifs, les huit comportements sécuritaires à adopter en cas de danger.

École Aquarelle / Saint-Georges de Beauce

Êtes-vous à risque?

Par Karine Lemaire

De par la nature de leur travail, tous les pompiers risquent d'être exposés à un événement susceptible de causer un état de stress aigu ou post-traumatique. Le risque est dorénavant plus grand, car de plus en plus de pompiers sont appelés à agir à titre de premiers répondants.

Dans l'entrevue qui suit, le président de RC Formation, Services-conseils inc., M. Richard Chagnon, énumère les facteurs qui conduisent un pompier à souffrir d'un traumatisme psychologique. Il nous explique aussi les conséquences, non négligeables, qu'un tel état peut avoir sur leur santé.

HF : Quels problèmes sont liés au stress?

M. Chagnon : Le stress est lié à l'état d'une personne devant une situation qu'elle se sent incapable de surmonter avec les ressources, personnelles et matérielles, dont elle dispose au moment de l'événement.

Il se manifeste par différents symptômes, dont l'augmentation :

- du rythme cardiaque,
- de la tension artérielle,
- de la transpiration,
- de la sécrétion d'hormones comme l'adrénaline.

Le stress est un élément essentiel à notre survie. Il nous amène à réagir pour éviter ou affronter un danger. Cependant, travailler dans un état de stress continuél mènera n'importe quelle personne à des problèmes de santé physique et mentale. Nommons-en quelques-uns :

- La dépression, le désespoir, le découragement
- L'anxiété
- L'état de stress post-traumatique
- Les troubles du sommeil
- L'insatisfaction, la frustration, l'irritabilité
- La consommation abusive et la toxicomanie
- La hausse du cholestérol
- Les problèmes sexuels
- Les troubles alimentaires

Ces symptômes sont quand même très utiles. Ils sont comparables à des disjoncteurs qui coupent le courant quand les circuits sont surexploités. Ce sont des signes que le corps lance à la personne et à son entourage pour les aviser que cette dernière a besoin d'aide.

HF : Le stress peut-il être profitable?

M. Chagnon : Il faut distinguer le stress de l'état « trippant » qu'on éprouve vis-à-vis d'un défi qu'on se sent capable de relever. Plus positif, cet état se traduit notamment par l'accroissement de la vigilance, de la concentration et de la mémoire. En situation d'urgence, cet état permet de prendre des décisions rapides, d'être efficace, de dépasser ses limites physiques.

HF : Comment différencier le traumatisme psychologique du stress?

M. Chagnon : Le traumatisme psychologique est différent du stress. Pour illustrer la différence, imaginons qu'une membrane protectrice, autour de nous, nous protège des « attaques » extérieures : menaces, pertes, agressions verbales ou physiques, etc. Lors d'un événement stressant, le stress vient « écraser » cette membrane et la déforme sans toutefois la perforer. Inévitablement, celle-ci reprendra sa forme une fois la situation de stress



www.spiq.ca / Christian Thibault

gérée. Le facteur d'efficacité de cette membrane varie d'une personne à l'autre et, pour la même personne, d'une journée à l'autre, voire d'un événement à l'autre. On parle de traumatisme lorsque l'événement a « perforé » cette membrane protectrice. Ainsi, l'événement s'incruste dans la mémoire active et reste présent dans la tête de la personne, suscitant des émotions et des réactions, comme si l'événement était toujours actuel.

HF : Quels facteurs sont susceptibles de déclencher un tel traumatisme?

M. Chagnon : D'abord, un traumatisme psychologique peut se manifester à la suite d'un événement imprévu auquel une personne n'est pas préparée. Voici un exemple de surprise désagréable : un pompier entre dans un édifice en flammes et trébuche sur un cadavre alors qu'on l'avait pourtant avisé qu'il n'y avait plus personne à l'intérieur.

Le traumatisme peut également être lié aux événements qui perdurent comme ça a été le cas lors de l'incendie des BPC à Saint-Basile-le-Grand. Les ressources physiques et psychologiques des pompiers ont été largement sollicitées en raison de la durée de l'événement : plus de deux semaines. La situation s'est également avérée complexe : incertitudes, environnement, médias, évacuation, etc. L'épuisement affecte l'efficacité des mécanismes psychologiques de protection.

HF : Donnez-nous quelques exemples d'événements pouvant engendrer un traumatisme psychologique.

M. Chagnon : Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle énumère tout de même les principales caractéristiques des événements les plus susceptibles de créer un tel traumatisme :

- Une menace réelle ou imaginaire à l'intégrité physique d'un pompier. Par exemple : l'explosion d'une bonbonne de gaz propane.
- Un événement violent ou imprévisible. Par exemple : l'agression à la pelle d'un propriétaire d'une maison en flammes qui souhaite entrer pour récupérer ses objets personnels.
- Des enfants blessés, mutilés ou décédés.
- Des infractions volontaires, comme les attentats terroristes ou les agressions.
- L'humiliation d'un pompier. Par exemple : un pompier, empreint à un état de panique, se fait reprendre d'une manière désobligeante devant ses confrères.

- L'impuissance. Par exemple : des pompiers sont appelés pour l'incendie d'un véhicule en flammes. Ils ne peuvent intervenir, car une ligne de haut voltage est toujours active au-dessus du véhicule en feu. La personne prisonnière du véhicule meurt sous leurs yeux.

HF : Existe-t-il des facteurs aggravants qui augmentent le risque qu'un événement soit traumatisant?

M. Chagnon : En effet, lorsqu'un pompier intervient sur un événement impliquant un collègue ou une connaissance, ce dernier peut être davantage affecté par la situation. Également non négligeable, leur milieu de travail, majoritairement masculin et la culture organisationnelle de certains milieux laissent peu de place à l'entraide émotive. Lorsqu'un pompier vit une situation difficile et qu'il aurait besoin de partager ses sentiments, ça se complique un peu. N'oublions pas non plus que la majorité des pompiers ont un deuxième emploi et, en conséquence, qu'ils pratiquent le métier de pompier à temps partiel, souvent par pure passion. Ils ne sont donc pas nécessairement exposés à des événements stressants aussi fréquemment que leurs confrères à temps plein. Ils ont, par le fait même, développé moins de stratégies pour faire face aux événements.

HF : Quels types de traumatismes psychologiques peuvent être diagnostiqués chez les pompiers?

M. Chagnon : Les traumatismes les plus fréquents sont souvent des variantes des troubles anxieux, tels que :

- L'anxiété
- L'angoisse
- La crise de panique

Il y a aussi les troubles de l'humeur, dont les suivants :

- Le trouble d'adaptation
- La dépression
- L'état de stress aigu
- Le stress post-traumatique

HF : Est-ce que certaines personnes sont plus à risque que d'autres de souffrir de traumatismes psychologiques?

M. Chagnon : Trois groupes de personnes sont plus à risque que les autres :

1. Les gens ayant les traits de personnalité suivants sont à risque :
 - Les exigences élevées envers soi-même.
 - Les attentes élevées à l'égard de leur performance.
 - Les attentes élevées par rapport à ce qu'elles doivent faire.
 - Les attentes élevées concernant la façon dont elles doivent réagir.
 - Les gens ambitieux, actifs, productifs et combattifs.
 - Ceux qui ont de la difficulté à ralentir ou qui trouvent que tout ne va pas assez vite.
2. Les volontaires et les passionnés qui ne reconnaissent pas leurs limites personnelles et ne prennent pas de pause quand elles sont atteintes.
3. Les personnes qui sont plus vulnérables au moment de l'événement (épuisement, conflits, problèmes de consommation, dépression, maladies ou antécédents de traumatismes).

HF : Est-ce que les pompiers souffrent régulièrement de traumatismes psychologiques?

M. Chagnon : Je ne dispose pas de statistiques officielles, mais je peux avancer l'hypothèse que les pompiers permanents, et plus encore les pompiers à temps partiels, souffrent deux fois plus que la population en général de ce genre de traumatisme. (Lire le texte à la page suivante pour savoir comment déceler cette détresse chez vos collègues et comment vous sortir de cette situation). ➔

Information :

RC Formation, Services-conseils inc.
M. Richard Chagnon
450 375-0296
rchagnon@rcformation.com
www.rcformation.com

123 À L'AGENDA

Colloque sur la sécurité civile 2009

Dates : 18 et 19 février 2009
Lieu : Saint-Hyacinthe
Thème : *Assumons notre leadership!*
Inscription : www.securitecivile.gouv.qc.ca/colloques
Information : colloque.securite.civile@msp.gouv.qc.ca

41^e Congrès de l'ACSIQ

Dates : 6 au 9 juin 2009
Lieu : Rimouski
Thème : *Les schémas et notre implication... la solution gagnante!*
Information : 1 888 464-6413
Web : www.acsiq.qc.ca, rubrique Congrès
ACSIQ : L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Comment déceler la détresse et obtenir le soutien nécessaire?

Par Karine Lemaire

Il n'est pas facile, dans un milieu de travail masculin, de laisser libre cours aux émotions qui nous habitent après avoir vécu un événement traumatisant. Voici quelques trucs pour déceler la détresse d'un collègue et obtenir le soutien nécessaire.

« La culture organisationnelle des pompiers est unique. Faire un travail en commun où chacune des vies dépend des actions de l'autre crée une grande solidarité », souligne le président de RC Formation, Services-conseils inc., M. Richard Chagnon. Ainsi, s'il est attentif, un pompier peut reconnaître les signes de détresse chez ses confrères.

Quelques signes de détresse à observer

- L'isolement (cesser de pratiquer des activités quotidiennes)
- La perte d'entrain et d'énergie ainsi que la fatigue
- L'irritabilité (avoir la mèche courte)
- La perte d'intérêt (l'envie de ne rien faire)
- L'absentéisme
- Le désir de démissionner
- L'augmentation de la consommation (drogue, alcool ou jeu)
- La verbalisation du désespoir (idées suicidaires)
- La mauvaise hygiène personnelle
- Les difficultés de concentration (perte d'objets, oublis ou augmentation des erreurs)

« Après avoir vécu un événement traumatisant, si un pompier change d'attitude et de comportement pour une durée prolongée, c'est peut-être que ses stratégies d'adaptation ne lui permettent pas un retour à la normale. En observant attentivement les faits et gestes du pompier, ses collègues peuvent déceler sa détresse et lui offrir le soutien nécessaire », suggère M. Chagnon. C'est justement de ce soutien social qu'a besoin le pompier pour espérer un rétablissement rapide. Heureusement, dans la majorité des cas, les symptômes de stress engendrés par l'exposition à un événement dramatique diminuent en fréquence et en intensité dans les semaines qui suivent l'événement.

Les mots pour le dire

Il y a plusieurs moyens de venir en aide à un confrère de travail aux prises avec un traumatisme psychologique. M. Chagnon conseille d'abord d'être disponible rapidement et à l'écoute. En discutant avec son collègue, le pompier affecté par l'événement pourra alors se débarrasser de la charge émotionnelle suscitée par le souvenir de ce dernier. Il faut également être empathique et reconnaître que l'événement a pu être difficile pour son collègue. M. Chagnon suggère aussi de tenir des rencontres d'équipe après le débriefing opérationnel.

« Lorsqu'on discute avec le pompier, il ne faut pas entrer dans les détails, car les émotions risquent de refaire surface et les souvenirs traumatisants de s'ancrer davantage. Il faut aussi éviter de lui dire qu'il s'agit de réactions normales à une situation anormale, puisque cela risque de retarder ou d'annuler la demande d'aide du pompier à la suite de l'événement », conseille-t-il.



Charles Gauthier / Collaboration SSI de Montmagny

Personne ne réagit de la même façon. Même si certains pompiers ne vont pas jusqu'à pleurer, tous sont susceptibles de développer des problèmes de santé mentale ou physique à la suite d'un événement traumatisant.

Insomnie, sueur et rythme cardiaque élevé

« Un pompier, qui a déjà découvert un homme décédé au cours d'une intervention, se réveillait régulièrement la nuit. Il était en sueur et son rythme cardiaque était élevé. Ça ne l'inquiétait pas, car, selon lui, il s'agissait de réactions normales à une situation anormale. Toutefois, trois mois s'étaient écoulés depuis l'événement traumatisant. Ce pompier présentait suffisamment de symptômes pour que je puisse croire qu'il était en état de stress post-traumatique. Malheureusement, il n'avait pas l'intention de consulter », raconte M. Chagnon. Une erreur à ne pas faire.

La nécessité de consulter

Les pompiers disposent de ressources internes et externes pouvant les aider à surmonter ces événements dramatiques. Par exemple, les pompiers qui travaillent pour des services d'incendie d'importance et pour des brigades industrielles ont souvent accès à un programme d'aide aux employés. Ce type de programme offre une gamme de services professionnels et confidentiels visant le mieux-être des employés.

Les assurances collectives des pompiers leur permettent aussi de bénéficier d'un soutien et d'un suivi psychologiques. « Les thérapies cognitives ont démontré leur efficacité pour traiter le stress post-traumatique. Ces thérapies, qui agissent au moyen de mises en situation et d'expositions graduelles aux situations provoquant une anxiété, demeurent une solution de rechange fort intéressante », déclare M. Chagnon.

Un pompier peut également prendre rendez-vous avec un médecin pour évaluer ses problèmes physiques et se faire prescrire des médicaments. Dans ce cas, le médecin devrait exiger un suivi médical pour s'assurer que les médicaments agissent bien et qu'ils sont pris jusqu'à la fin. « Le traitement pharmacologique n'est pas suffisant. Le pompier doit avoir un suivi psychologique afin d'augmenter ses stratégies pour faire face adéquatement aux futurs événements traumatiques », conseille M. Chagnon.

Le soutien familial n'est pas à négliger. « Toutefois, il arrive souvent que l'impuissance et la sympathie des proches s'expriment par des commentaires ou des attitudes qui choquent la personne blessée. Conséquence : elle se renferme sur elle-même », déplore M. Chagnon. Les proches doivent donc bien choisir leurs mots quand ils engagent une discussion avec la personne affectée.

Des moyens simples et efficaces

De la formation

De la formation est offerte aux pompiers qui souhaitent s'informer des facteurs de risque, des symptômes et des conséquences à long terme d'un traumatisme psychologique. Il existe divers types de formation, dont celle axée sur le soutien offert aux collègues ayant vécu un événement dramatique ou encore celle qui traite de la mise en place d'un programme dynamique de soutien par les pairs au sein d'une organisation. Le Service de sécurité incendie de Sherbrooke dispose d'un tel programme depuis plusieurs années. (Pour plus l'information sur ce programme, lire le texte en page 14 du présent bulletin.) « À la suite de leur formation, les intervenants sont davantage aptes à déterminer le meilleur moment pour intervenir, qui sont les personnes à interroger et la manière de s'y prendre. Ils sont, par le fait même, sensibilisés aux signes de détresse et à la nécessité d'intervenir sans tarder auprès de leurs collègues. Ils peuvent ainsi minimiser les impacts du stress résultant des événements dramatiques vécus par leurs confrères », explique M. Chagnon.

Des fiches de sensibilisation

Les pompiers peuvent également consulter le site Web de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » (APSAM) qui renferme une dizaine de documents, dont plusieurs fiches de sensibilisation à propos de la santé psychologique.

Les fiches produites par l'association traitent notamment des sujets suivants :

- Le stress post-traumatique
- La santé psychologique au travail : une démarche structurée pour mieux gérer l'action
- L'épuisement professionnel
- La communication avec la clientèle agressive

La mise en place d'un comité

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail assiste également les milieux qui souhaite s'organiser pour prévenir les problèmes de santé psychologique. « Nous aidons les milieux de travail à mettre sur pied un comité paritaire en santé psychologique et nous outillons ce comité afin qu'il puisse analyser la situation et élaborer un plan d'action. Le cas échéant, nous fournissons aux milieux de travail les coordonnées de personnes-ressources compétentes », précise une conseillère de l'association, M^{me} Sylvie Poulin.



D'autres moyens

D'autres moyens sont également à la portée des pompiers qui souhaitent réduire les risques d'être affectés par un traumatisme psychologique. « Par exemple, une formation structurée, prévoyant plusieurs protocoles, leur montre à parer à toute éventualité tout en leur offrant des points de repère rapides et efficaces qu'ils peuvent suivre à la lettre s'ils se sentent dépassés par les événements. Cet effet de surprise peut aussi être atténué lorsqu'ils ont le privilège d'être informés de l'événement à l'avance. Il est également bénéfique pour le pompier d'arrimer sa formation théorique avec des exercices pratiques, tels que des simulations. Finalement, le travail d'équipe est une source inépuisable de soutien, surtout lorsque le climat de travail y est sain », conclut M. Chagnon. ✱

Information :

Formation Services-Conseils
M. Richard Chagnon
450 375-0296
rchagnon@rcformation.com
www.rcformation.com

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail
secteur « affaires municipales »
Fiches de sensibilisation
www.apsam.com, rubrique Publications,
section Fiche de sensibilisation

M^{me} Sylvie Poulin
spoulin@apsam.com
1 800 465-1754

À Sherbrooke

Les pompiers sont soutenus par leurs pairs

Par Karine Lemaire

Les pompiers du Service de protection contre les incendies de Sherbrooke ont accès à un Programme de gestion de stress post-traumatique. Toutes les rencontres, que ce soit pour un désamorçage ou pour un debriefage psychologique, sont réalisées en groupe en présence d'un pair soigneusement sélectionné.

Tous les employés du service d'incendie peuvent avoir accès au programme en communiquant avec un des 16 intervenants sélectionnés par le service d'incendie : des employés du service (pompiers, lieutenants, cadres et préventionnistes) surnommés les pairs. Pour acquérir les compétences nécessaires afin de soutenir leurs collègues, les pairs ont été formés par la psychologue, responsable et fondatrice du programme de gestion, M^{me} Nancy Dubois, ou par des professionnels engagés à cette fin. « Les pairs bénéficient d'une formation de base, de sessions de perfectionnement annuelles et d'un soutien lors d'interventions », précise-t-elle.

Le rôle des pairs

Les pairs sont, entre autres, choisis pour leur sens de l'éthique, leur maturité personnelle et professionnelle, leur capacité d'écoute et la confiance qu'ils dégagent tant auprès de leurs pairs que de leurs supérieurs. Ils doivent aussi s'engager à garder confidentielle l'information obtenue lors des rencontres de groupe auxquelles ils sont invités à participer. « À la suite d'un événement pouvant avoir été traumatisant, les pairs repèrent, détectent et sont à l'écoute de leurs collègues, si le besoin se fait sentir, sans pour autant être harcelants. Ils observent attentivement leurs changements de comportements et d'attitudes », explique le lieutenant Alain Riendeau, responsable du programme avec son confrère, M. Michel Després. S'ils notent un changement, les pairs peuvent enclencher un processus de désamorçage. Si nécessaire, ce désamorçage sera suivi d'un debriefage psychologique. À noter que le pair, présent aux rencontres de groupe, n'appartient pas à l'équipe touchée par l'événement.

Le désamorçage

La rencontre de groupe, d'une durée d'environ 30 minutes, permet aux employés de partager leurs émotions et leurs sentiments à propos de l'événement traumatisant qu'ils ont vécu. « Le pair est à l'écoute de ses confrères, leur donne beaucoup de conseils, fait de la prévention et leur rappelle les ressources d'aide disponibles, comme le Programme d'aide aux employés. Cette intervention préventive permet aussi de définir les besoins de suivi des employés plus particulièrement touchés par l'événement », raconte M^{me} Dubois.

Le debriefage psychologique

La gravité de l'événement et son impact sur les employés justifient parfois la nécessité de passer à l'étape suivante : le debriefage psychologique. Ce debriefage est animé par un psychologue du Programme d'aide aux employés de la Ville de Sherbrooke, accompagné d'un pair. Cette rencontre, qui dure environ trois heures, vise à recadrer la situation. Au cours de celle-ci, les participants partagent leurs réactions, leurs pensées et leur vécu.

Des discussions de groupe

Tous les pompiers membres de l'équipe ayant été impliquée dans un événement traumatisant sont conviés à participer aux discussions. Le lieutenant Stéphane Brochu et son équipe ont déjà participé à un debriefage psychologique à la suite d'une intervention qui a failli tourner au drame et causer la mort de deux des leurs en 2004. « Cela arrive exceptionnellement, mais, lors d'une intervention, une partie de l'escalier central s'est effondrée. Un pompier est tombé du 3^e au 2^e palier, s'est perdu un instant avant de trouver la sortie. L'autre a réussi à grimper jusqu'au 3^e palier, sans lance d'incendie à sa portée. Il a été sauvé in extremis par des collègues », raconte M. Brochu, qui a assisté à la scène.

L'équipe appelée en renfort comptait un pair dans ses rangs. Constatant la situation, ce dernier a décidé de convier l'équipe du lieutenant Brochu à un debriefage psychologique. La rencontre, animée par un psychologue accompagné d'un pair, s'est déroulée dans le respect et dans une atmosphère allégée, étant donné l'heureux dénouement de l'événement. « Chaque pompier a pu raconter comment il a vécu l'événement et comment il s'est senti. Cela a eu un effet d'entraînement. Nous nous sommes rendu compte que tous ont vécu un stress », explique celui qui a cru dur comme fer que son confrère, confiné au 3^e palier, était décédé. Ce dernier, bel et bien en vie, a cru son heure arrivée et son confrère du 2^e palier décédé. Tout le monde s'en est finalement bien tiré.

Les avantages du programme pour le personnel

- Prévenir l'isolement et le repli
- Conserver sa santé physique et psychologique
- Recevoir un soutien de la part de ses collègues
- Permettre un retour plus rapide à la normale
- Définir rapidement le besoin de suivi
- Diminuer les absences liées à un traumatisme psychologique

Ce programme aide également le personnel du service d'incendie dans ses rapports avec les citoyens lors d'interventions majeures ou de crises. « Les pompiers comprennent davantage le comportement des citoyens. Ils savent mieux quoi faire, quoi dire et comment agir lorsque la situation s'aggrave », souligne M. Riendeau. De plus, selon lui, le programme renforce davantage les liens de confiance entre les employés et la direction du service d'incendie. « À la suite d'un événement traumatisant, il est normal de ressentir des effets pendant une semaine. Toutefois, si cela perdure, il ne faut pas hésiter à consulter », conclut M^{me} Dubois. ★

Information :

Programme de gestion de stress post-traumatique
M^{me} Nancy Dubois, psychologue
819 821-5450
nancy.dubois@ville.sherbrooke.qc.ca

Étude réalisée par l'UQAM

Le soutien social : efficace ou non?

Par Karine Lemaire

Au cours des derniers mois, plus de 200 pompiers, policiers et ambulanciers ont participé à une recherche réalisée par le Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal dans le but d'étudier le rôle du leadership, de la motivation et du soutien social sur la santé et le bien-être du personnel d'urgence. Les résultats de cette étude devraient être connus en 2009.

L'étude, réalisée par M^{me} Alexandra Van Veeren en guise de thèse doctorale, est supervisée par le professeur Marc Blais. Elle permettra notamment de déterminer quels styles de soutien (de la part du superviseur, des collègues et des proches) ont un impact négatif ou positif sur la motivation, le bien-être, la santé et le stress des pompiers. Mentionnons que pour les métiers présentant un haut niveau de stress, comme celui de pompier, les risques de présenter de la détresse psychologique diminuent avec l'importance du soutien social reçu.

« On s'attend à ce que les styles de soutien favorisant l'autonomie, la compétence et les relations authentiques, trois besoins fondamentaux, aient un impact positif sur la santé et le bien-être du personnel d'urgence », avance M^{me} Van Veeren. On pense ici à une personne disponible et prête à écouter une victime quand cette dernière veut parler de ce qui la stresse ou l'éprouve. De plus, les chercheurs croient que certains styles de soutien inefficaces auront un impact négatif. « Ce peut être, par exemple, lorsque l'on force une victime à parler d'un incident alors qu'elle n'est pas prête à le faire », ajoute-t-elle.

Les bénéfices pour la victime

Les chercheurs croient que, plus les comportements de soutien satisferont les trois besoins fondamentaux, plus ils aideront le personnel d'urgence à se sentir :

- En contrôle et capable de régler ses problèmes (besoin de compétence)
- Libre de choisir ses propres façons de gérer son stress (besoin d'autonomie)
- Important et accepté (besoin de relation authentique)

« Un tel état d'esprit aiderait la victime à reconnaître et à s'approprier ses problèmes et sa détresse. De plus, cela faciliterait l'intégration nécessaire pour gérer les situations problématiques. En conséquence, ces conditions lui permettraient une meilleure résilience et adaptation au stress », explique M^{me} Van Veeren.

Autres bienfaits présumés

- Santé et bien-être
- Motivation
- Satisfaction au travail
- Mieux vivre

L'aide des collègues

L'aide apportée à une victime par un groupe de collègues peut avoir un effet positif incroyable et s'avérer un soutien efficace. « Que puis-je faire pour t'aider? », devraient lui demander ses collègues. « De cette manière, la victime a la liberté de leur faire part de ses besoins, en plus de reconnaître qu'ils se soucient d'elle et souhaitent l'aider », ajoute-t-elle. Le simple fait de laisser savoir à la victime qu'on est là pour elle lui est extrêmement bénéfique.

L'aide externe

Parmi les ressources externes pouvant venir en aide aux pompiers victimes de traumatismes psychologiques, notons les suivantes :

- Le Programme d'aide aux employés
- Les psychologues (pratique privée ou milieu hospitalier)
- Le Centre d'étude sur le trauma de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine

Précisons que le Centre d'étude sur le trauma de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine est un milieu de recherche, de clinique et d'enseignement spécialisé dans les problématiques entourant le trauma. Il a notamment pour mandat d'offrir des traitements aux victimes d'événements traumatiques. « L'impact des diverses ressources externes sur le bien-être et la santé de la victime dépend à la fois de la personne et de la ressource. La victime doit être à l'aise avec le spécialiste consulté et ce dernier doit, quant à lui, s'assurer de répondre aux besoins et aux exigences de la victime », précise M^{me} Van Veeren.

Les participants à cette étude seront probablement plus conscients des ressources disponibles pour les soutenir. Ils réfléchiront également davantage au soutien qu'ils offrent à leurs confrères, victimes de traumatismes psychologiques, et à l'impact qu'ils ont sur leur santé et leur bien-être. « Nous souhaitons également que les résultats de cette étude conduisent à la création de programmes de formation et de prévention plus efficaces », conclut M^{me} Van Veeren. ✨

Information :

Université du Québec à Montréal
M. Marc Blais
514 987-3000, poste 7037
marc.blais@cirano.qc.ca

M^{me} Alexandra Van Veeren
van_veeren.alexandra@courrier.uqam.ca

Lien vers le questionnaire
www.surveymonkey.com/s.aspx?sm=T8vvJzgyLeXow0Rphh5EUg_3d_3d

Témoignages émouvants à la suite d'événements traumatisants

Deux pompiers à cœur ouvert

Par Karine Lemaire

Le chef du service Sûreté et incendie pour l'usine QIT – Fer et Titane, M. Bernard Ritchie, et le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Valérien-de-Milton, M. Sylvain Laplante, ont tous deux vécu un événement traumatisant. Le premier a procédé à des manœuvres de réanimation sur un collègue décédé dans un accident de travail. L'autre a fait de même sur un bébé victime du syndrome de mort subite du nourrisson. Ils partagent avec vous leur histoire.

Accident de travail

En juillet 2001, quand il travaillait chez Aleris, une usine de transformation d'aluminium située à Trois-Rivières en Mauricie, M. Bernard Ritchie, alors chef incendie et sûreté pour l'entreprise, a reçu un appel d'urgence. Un de ses collègues, un jeune homme de 29 ans, était inanimé et coincé dans un lami-noir de métal. « Nous l'avons sorti de la machine et déposé au sol avant de tenter de le réanimer. Je le côtoyais tous les jours. De le voir là, inanimé, en face de moi, a été très difficile. De réaliser que je ne le reverrais peut-être plus jamais, encore plus », confie M. Ritchie, dorénavant chef du service Sûreté et incendie pour l'usine QIT – Fer et Titane à Sorel-Tracy. Malheureusement, l'autopsie a révélé que l'employé est décédé d'une hémorragie interne.

Sur le moment, malgré toute la charge d'émotion, M. Ritchie a réussi à garder son sang-froid. Il a même dû soutenir le président de la compagnie, maître d'œuvre du plan de mesures d'urgence, puisque ce dernier était trop atterré. Le lendemain de l'événement, M. Ritchie a vécu un dur moment. Il a dû accompagner le vice-président des ressources humaines à la résidence familiale du défunt. « C'était une famille unie et tissée serrée. Nous leur avons demandé ce que nous pouvions faire pour les aider. Évidemment, tout ce qu'ils souhaitaient était de retrouver leur fils, leur frère. C'est la seule chose qu'il était impossible de leur accorder », raconte celui qui a été affecté par cette visite. « Notre enfant est mort dans votre entreprise », leur disaient les parents, en pleurant. « Nous nous sentions coupables », précise M. Ritchie.

Par la suite, M. Ritchie a souvent pensé à l'événement. Il revoyait sans cesse la scène dans sa tête. « Aurais-je pu faire mieux? », s'est-il demandé. Après l'accident, les procédures de l'entreprise Aleris et leur application sont devenues plus rigides. « Aurions-nous dû faire ça avant? Pouvions-nous prévenir l'accident? », se sont demandé M. Ritchie et ses collègues. Un collègue, pompier et témoin de l'événement en tant qu'opérateur de la machine dans laquelle le jeune homme a été coincé, s'est longtemps senti coupable. « C'est de ma faute. Je n'ai pas actionné le bouton d'arrêt », a-t-il répété. M. Ritchie a cru bon d'apporter le soutien nécessaire à ce collègue, abattu, en lui disant ce qu'il aurait lui-même voulu entendre. « Ne te sens pas coupable. Ce n'est pas de ta faute. Le jeune homme aurait dû se cadenasser pour assurer sa propre sécurité », lui a dit M. Ritchie pour le consoler. Le soutien qu'il a lui-même offert à son collègue a également été bénéfique pour lui.

Même s'il aurait pu avoir recours au Programme d'aide aux employés, M. Ritchie n'a pas cru nécessaire de demander de l'aide à la suite de cet événement. Il ne trouvait pas les mots pour exprimer ses émotions.

M. Ritchie s'est donné une mission : témoigner de l'événement le plus souvent possible pour que les gens prennent conscience du danger et pour éviter qu'un autre accident de la sorte se produise.

« Ma conjointe, mes enfants et mes collègues ont remarqué que je n'allais pas bien, mais je n'avais pas envie d'en discuter. J'ai eu tendance à m'isoler et à vaquer à mes occupations personnelles », explique celui qui a apprécié qu'on respecte son besoin d'isolement. Nul doute que M. Ritchie a tout de même apprécié que ses proches soient là pour le soutenir et, parfois, pour l'inciter à parler davantage.

À la suite de cet événement, M. Ritchie et les officiers d'Aleris ont suivi une formation axée sur le soutien entre collègues. « Cette formation nous a permis de reconnaître les signes de détresse de nos collègues et nous a donné des pistes de solutions pour les soutenir dans cette épreuve. Je veux que tous les officiers de mon nouvel environnement de travail suivent une telle formation dans un avenir rapproché », souhaite M. Ritchie, qui travaille chez QIT – Fer et Titane depuis moins de deux ans.

C'est d'ailleurs la participation de M. Ritchie à cette formation qui lui a permis de réaliser qu'il est préférable d'exprimer ses sentiments à ses proches, d'abord pour qu'ils comprennent ce que nous ressentons et ensuite pour espérer s'en sortir plus rapidement. « J'ai traîné cette histoire à l'intérieur de moi pendant au moins deux ans avant que l'occasion se présente et de pouvoir, enfin, en parler avec mes confrères, eux aussi touchés par l'événement », confie-t-il. Depuis, M. Ritchie s'est donné une mission : témoigner de l'événement le plus souvent possible pour que les gens prennent conscience du danger et pour éviter qu'un autre accident de la sorte se produise. « Ça me fait maintenant du bien d'en parler. Depuis peu, j'ai même adopté une nouvelle méthode. Je parle directement au jeune homme décédé il y a sept ans, Luc. Je lui demande de m'aider à trouver les mots appropriés pour passer mon message. Je veux faire en sorte que personne ne meure dans les mêmes conditions. J'ai moi-même un enfant de 29 ans, et le parallèle est trop facile à faire », conclut M. Ritchie.



Le chef du service Sûreté et incendie pour l'usine QIT – Fer et Titane, M. Bernard Ritchie

QIT – Fer et Titane



La campagne publicitaire 2008 de la Commission de la santé et de la sécurité du travail concernait justement le cadenassage, une procédure adéquate évitant qu'un trop grand nombre de travailleurs se blessent ou meurent en exécutant des travaux d'installation, d'entretien, de réparation et de déblocage d'une machine.

Mort subite du nourrisson

En juin 2008, en Montérégie, le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Valérien-de-Milton, M. Sylvain Laplante, et quelques collègues se sont rendus dans une résidence unifamiliale pour répondre à un appel d'urgence. « À notre arrivée, une femme se trouvait à l'extérieur de la maison avec, dans ses bras, son bébé de trois mois décédé dans son berceau », raconte M. Laplante. Les intervenants n'ont jamais perdu le contrôle de la situation malgré la panique qu'on a pu lire dans leurs yeux. « Chacun se souciait de ses collègues et guettait leurs signes de détresse. Sur les trois principaux intervenants d'urgence sur place, un seul a gelé et a dû être isolé de la scène », ajoute-t-il.

À titre de premiers répondants, M. Laplante et ses collègues ont suivi le protocole établi par l'agence régionale de la santé et des services sociaux concernant l'arrêt cardiorespiratoire chez les enfants. Malgré tout, après l'intervention, une question hantait les intervenants : Ai-je suivi mon protocole à la lettre? « Oui, le protocole a été parfaitement exécuté. Nous nous sentions tout de même impuissants et désolés. Nous étions dans un état de colère et de frustration.

Avant l'événement, M. Laplante se sentait très solide, à cause de l'expérience qu'il a et de la formation qu'il a suivie. « Mais quand même un peu vulnérable », avoue-t-il. « Dans un domaine tel que l'incendie, les intervenants sont souvent appelés à vivre des événements qui peuvent devenir traumatisants. On devrait mieux les préparer à y faire face et à passer au travers », conseille le directeur.



Le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Valérien-de-Milton, M. Sylvain Laplante

De retour à la caserne après l'intervention, les intervenants ont pris un repas en groupe pour s'assurer que les pompiers impliqués dans l'événement ne se trouvent pas seuls chez eux. « Nous en avons profité pour effectuer un retour sur l'événement, essayer de savoir ce que chacun ressentait et nous reconforter mutuellement », raconte M. Laplante. Les intervenants touchés par l'événement ont également demandé des services-conseils à une firme spécialisée en la matière. Ils avaient besoin d'une aide immédiate, et le personnel de cette firme leur a

Nous en avons profité pour effectuer un retour sur l'événement, essayer de savoir ce que chacun ressentait et se reconforter mutuellement », raconte M. Laplante.

donné de très bons conseils afin d'éviter d'aggraver la situation et de reconnaître qui pourrait avoir besoin d'un suivi. D'ailleurs, à titre préventif, le directeur avait déjà suivi une formation sur le traumatisme psychologique offerte par cette même entreprise. Les intervenants ont également tenté d'obtenir de l'aide auprès du CLSC. Bien que les collègues soient une bonne source de partage, M. Laplante croit que les pompiers se confient davantage à leur conjointe. « Nos proches décèlent rapidement les signes de détresse et nous offrent un bon soutien », conclut-il. ✪

Formation en sécurité incendie Partenariat entre Saint-Hyacinthe et Waterloo

Par Lise Gariépy

Grâce à une entente de partenariat entre les deux villes, le Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe répond aux demandes de formation du Service de sécurité incendie de Waterloo.

Depuis trois ans, des instructeurs du Centre de formation régional en incendie de Saint-Hyacinthe se déplacent à Waterloo pour y offrir de la formation. Ce centre agit à titre de gestionnaire de formation pour l'École nationale des pompiers du Québec. « Le Service de sécurité incendie de Waterloo bénéficie donc de notre expertise pour planifier et organiser les cours *Pompier I, Pompier II et Officier non urbain* », souligne le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe, M. Daniel Dubois. De son côté, Waterloo gère l'utilisation de ses locaux et de ses équipements pour les besoins de la formation.

Au fil des mois, trois instructeurs et quatre moniteurs de Waterloo se sont joints à l'équipe de formateurs initiale. L'objectif commun de ce partenariat est d'offrir le plus de séances de formation possible aux pompiers municipaux et industriels de la région de Waterloo.



Projets à venir

Parmi les projets d'avenir, notons la volonté d'offrir des formations intensives le jour aux pompiers qui ne peuvent assister aux cours le soir et la fin de semaine. Saint-Hyacinthe et Waterloo étudient aussi la possibilité de construire de nouvelles installations. Parmi les projets figurent la construction, à Waterloo, d'un toit en pente pour les exercices de ventilation, celle d'un parcours de recherche pour la formation pratique avec l'appareil de protection respiratoire isolant autonome et celle d'une maison de fumée munie d'un conteneur compartimenté utile aux exercices de recherche. « Nous espérons que ce futur site d'entraînement pourra être utilisé par les autres services d'incendie. Nous pourrions y effectuer des exercices de simulation et l'École nationale des pompiers du Québec pourrait y tenir des séances d'examen », conclut le directeur du Service de sécurité incendie de Waterloo, M. Patrick Gallagher. ✪

Information :

Centre de formation régional en sécurité incendie de Saint-Hyacinthe
M. Daniel Dubois
450 778-8550
daniel.dubois@ville.st-hyacinthe.qc.ca

Une campagne sur l'avertisseur de fumée qui porte ses fruits à Gatineau

Par Lise Gariépy

Depuis quatre ans, cinq soirs par semaine, durant cinq semaines à l'automne, le Service de sécurité incendie de Gatineau mène une campagne sur la nécessité d'avoir un avertisseur de fumée en bon état de fonctionnement. Grâce à la collaboration du réseau TVA, *L'enflammé spécial* fait la tournée des quartiers de la ville. En 2008, la campagne s'est déroulée du 20 octobre au 28 novembre.

Quotidiennement, entre 17 h et 18 h, des pompiers du service d'incendie, accompagnés d'un caméraman de la station de télévision locale, circulent tous gyrophares allumés dans les rues. Ils choisissent une résidence au hasard pour y vérifier, devant la caméra, l'avertisseur de fumée. Si le résident est à l'écoute de TVA, il remporte instantanément un extincteur portatif. Et si son avertisseur de fumée fonctionne, son nom est retenu pour le tirage d'un grand prix à la fin de l'activité. Cette capsule est présentée en direct tous les soirs de la semaine pendant le bulletin local de nouvelles à 18 h.

Le service d'incendie cherchait un moyen original d'améliorer et d'augmenter l'efficacité du message sur l'importance d'avoir un avertisseur de fumée à la maison. « Notre partenariat avec TVA équivaut à une campagne publicitaire de six semaines », précise le lieutenant-enquêteur au Service de sécurité incendie de Gatineau, M. Christian Maheux. « Une semaine avant le début de cette activité, TVA fait la promotion du concours et invite les gens à vérifier leur avertisseur de fumée », ajoute-t-il. « Si on ajoute une capsule de quinze minutes par jour pendant cinq semaines, on bénéficie d'une bonne tribune pour la prévention incendie. On évalue ainsi à près de 100 000 \$ la contribution du réseau de télévision local à notre cause ».

Soulignons que le projet *L'enflammé spécial* a permis au diffuseur TVA-CHOT de Gatineau de mériter, en 2007, le Ruban d'or, catégorie « Service à la collectivité – petit marché », décerné annuellement par l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Quant au Service de sécurité incendie de Gatineau, la Ville lui a remis le prix Coup de chapeau par l'entremise de son programme de reconnaissance. Gatineau récompense ainsi un employé ou un groupe d'employés pour un projet dont l'impact et les répercussions confèrent une valeur ajoutée, un élément de fierté à l'organisation ou à la communauté.



Denis L'écuyer / SSI de Gatineau

Information :

Service de sécurité incendie de Gatineau
M. Christian Maheux
819 243-2345, poste 7531
maheux.christian@gatineau.ca

L'Enflammé spécial en Abitibi-Témiscamingue

Par Lise Gariépy

Des capsules de *L'enflammé spécial* sont aussi tournées dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue depuis l'automne 2006 par la station locale de TVA. Une vingtaine de séances de tournage ont eu lieu du 20 octobre au 14 novembre 2008 sur ce vaste territoire où on recense 36 services d'incendie. « Nous avons visité cinq demeures à Rouyn-Noranda cette année », précise la coordonnatrice en prévention du Service de sécurité incendie de Rouyn-Noranda, M^{me} Joanne Duquette. « Cela nous permet d'être plus présents sur le territoire qui couvre 17 secteurs répartis sur une superficie de plus de 6 500 km² », poursuit-elle. Ces capsules publicitaires visent à sensibiliser la population à la nécessité d'installer des avertisseurs de fumée.

Information :

Service de sécurité incendie de Rouyn-Noranda, M^{me} Joanne Duquette
819 797-7110
joanne.duquette@rouyn-noranda.ca

Sainte-Marie-de-Beauce

Sauvés des flammes par une affichette de porte

Par Karine Lemaire

Immédiatement après avoir reçu une affichette de porte distribuée par les pompiers de Sainte-Marie-de-Beauce par l'intermédiaire du Publi-sac, un père et sa fille se sont procuré une nouvelle pile pour leur avertisseur de fumée. Heureusement, car deux jours plus tard les pompiers sont intervenus chez eux pour une odeur de brûlé. « Voilà une preuve concrète de l'efficacité de nos activités de prévention », lance le directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marie-de-Beauce, M. Claude Morin.

M. Morin a distribué 5 300 affichettes de porte aux citoyens de Sainte-Marie-de-Beauce par l'intermédiaire des Publi-sac lors de la Semaine de la prévention des incendies 2008. Ces affichettes, produites par le ministère de la Sécurité publique, rappellent aux occupants d'être prudents avec les articles pour fumeurs et les autres objets à flammes nues comme les chandelles. Elles mentionnent également l'importance d'avoir chez soi un avertisseur de fumée, de le vérifier régulièrement et de remplacer la pile.

Remplacez la pile régulièrement

« C'est Mégane qui a découvert l'affichette parmi les dépliants publicitaires. Elle m'a demandé pourquoi il y avait un trou à l'extrémité. Je lui ai expliqué que c'était pour l'accrocher à la porte en guise de rappel », raconte son père, M. Steeve Alain. Mégane s'est alors empressée d'accrocher l'affichette à la porte de sa résidence. Ce geste simple a attiré l'attention de son père, qui, magasinant des ampoules fluo-compactes pour la maison, en a profité pour acheter une nouvelle pile pour l'avertisseur de fumée. « Je changeais ma pile uniquement quand mon avertisseur m'avertissait, par un son permanent et régulier, que la pile était faible. C'était justement le cas, mais je tardais à remplacer la pile », précise-t-il. Ce sont les conseils de prévention inscrits sur l'affichette de porte qui ont incité M. Alain à remplacer la pile immédiatement.

Deux jours plus tard, M. Alain a préparé une fondue chinoise pour souligner le 7^e anniversaire de Mégane. Après le souper, avant de quitter leur logement pour faire une course au dépanneur du coin, ils ont déposé le poêlon à fondue sur une desserte aux côtés du grille-pain et du four à micro-ondes. « Quand M. Alain a déposé le poêlon à fondue, l'une des poignées a accidentellement enfoncé le levier qui actionne le grille-pain. Le poids du poêlon à fondue a maintenu le levier enfoncé. Le grille-pain a donc chauffé durant la courte absence de M. Alain et de sa fille. Les graines contenues dans le grille-pain se sont consumées. Suffisamment de fumée s'est dégagée du grille-pain pour déclencher l'avertisseur de fumée », explique le directeur du service d'incendie, appelé à se rendre sur les lieux après avoir reçu l'appel de la voisine alertée par le son de l'avertisseur et l'odeur de brûlé. M. Alain et sa fille ont regagné leur logement peu avant l'arrivée des pompiers. Les pompiers ont constaté qu'il y avait de la fumée et un début de surchauffe du fil électrique du grille-pain et du dos de la desserte, sur laquelle était appuyé le fil. Heureusement, il n'y a pas eu de début d'incendie. Heureusement surtout, M. Alain avait remplacé la pile de son avertisseur de fumée deux jours plus tôt.



Par la distribution d'une affichette de porte, les pompiers ont convaincu M. Steeve Alain et sa fille Mégane d'acheter une nouvelle pile pour leur avertisseur de fumée.

Claude Morin

Répandez la bonne nouvelle!

Depuis cet incident, M. Alain et sa fille ont pris de belles initiatives. M. Alain a d'abord installé son grille-pain ailleurs. Il a également promis de remplacer la pile de son avertisseur aux trois mois. « Ça vaut la peine de remplacer la pile régulièrement et de vérifier si notre avertisseur de fumée fonctionne. Si ça a fonctionné pour moi, ça peut aussi fonctionner pour d'autres », conseille-t-il. M. Alain s'est également donné pour mission de convaincre les gens de la nécessité d'avoir un avertisseur de fumée en bon état. « J'habite un immeuble de six logements. Un des locataires a retiré la pile de son avertis-

tisseur de fumée, car il est trop sensible à la fumée. Son appartement est petit et la chaleur dégagée par son poêle l'active inutilement. Je lui ai conseillé de déplacer son avertisseur près de sa chambre

à coucher », raconte M. Alain, encore troublé par le décès de deux amis trouvés brûlés dans leur logement à la suite d'un incendie causé par des articles pour fumeurs. Pour sa part, la petite Mégane a été plus que comblée par la visite des pompiers qui lui ont offert un ourson et un casque de pompier. « Elle a trouvé les pompiers gentils et très beaux. Elle, qui rêvait de devenir vétérinaire, veut maintenant devenir pompière ou policière depuis l'incident! », confie son père, le sourire aux lèvres.

Installez l'avertisseur au plafond

Profitant de la présence des pompiers dans l'immeuble où elle occupe un des six logements, tout comme M. Alain, une dame âgée a demandé à l'une des pompières de vérifier l'avertisseur de fumée qu'elle avait acheté la veille après avoir, elle aussi, consulté l'affichette de porte. « La dame se questionnait sur le bon fonctionnement de son nouvel avertisseur de fumée. En effet, il n'était pas installé à un bon endroit. Il était disposé sur un mur à 1,5 mètre du sol. Notre pompière lui a conseillé de le fixer au plafond », raconte M. Morin.

« Je suis très heureux de l'efficacité de cette distribution d'affichettes de porte. Lors de chaque campagne de prévention, nous nous demandons si les citoyens prennent les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité en cas d'incendie. Cette fois-ci, nous avons eu la preuve que les campagnes de prévention fonctionnent et qu'elles peuvent faire toute la différence », conclut M. Morin.

Information :

SSI de Sainte-Marie-de-Beauce
M. Claude Morin
418 386-2223
claude.morin@ville.sainte-marie.qc.ca



Club des pompiers Région Lac-Mégantic

Leur unité de sauvetage en forêt obtient un prix

Par Lise Gariépy

Le Club des pompiers Région Lac-Mégantic a mis sur pied une unité de sauvetage en forêt, service unique fort apprécié des amateurs de plein air, des agriculteurs et des travailleurs forestiers de la MRC du Granit et d'ailleurs. Grâce à cette initiative, l'organisme à but non lucratif a été honoré en juin dernier lors de la Semaine de la municipalité.

Le président du Club des pompiers Région Lac-Mégantic, M. Alexandre Girard, a accepté, au nom de l'organisation, le prix du Mérite municipal dans la catégorie *Employé municipal* pour le projet *Sauvetage en milieu forestier*. Ce titre annuel est remis conjointement par le ministère des Affaires municipales et des Régions, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour récompenser ceux et celles qui se distinguent par la réalisation de projets ayant contribué au mieux-être de leur communauté.

« Les activités économiques et de loisirs en forêt font partie de notre quotidien et sont en pleine progression. Le club des pompiers a donc su innover en proposant la mise sur pied d'un tel service dans notre région », souligne M. Girard.

En service depuis septembre 2006, cette unité de sauvetage peut désormais compter sur un traîneau d'évacuation médicale et sa remorque, un véhicule tout-terrain à deux places muni d'un système de chenilles pour la neige, des casques de sécurité, une scie à chaîne, un système de positionnement global (GPS) et une remorque fermée pour le transport des équipements. Ce projet, qui a nécessité un investissement de 32 000 \$, s'est concrétisé grâce aux activités de financement du club et à une aide financière obtenue par l'entremise du Programme conjoint de protection civile (pour plus d'information sur ce programme d'aide financière, lire le texte en page 2 du bulletin *Résilience* Volume 3, n° 2, Été - Automne 2008). C'est la Ville de Lac-Mégantic qui assure les opérations d'intervention, d'entretien et de formation de l'équipe de sauvetage.

M. Robert Morin, sergent à la Sûreté du Québec de la MRC du Granit, et M. Michel Laverdure, retraité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ont largement contribué à la réalisation du projet. En effet, M. Morin a élaboré un guide d'intervention adapté à la région de Lac-Mégantic afin que, lors d'opérations de sauvetage en forêt, les organisations suivantes puissent facilement coordonner leurs interventions :

- La Sûreté du Québec
- Les services ambulanciers
- Les services de sécurité incendie
- Les ZEC et les parcs
- Les centrales de gestion d'appels

« Ce guide, destiné à la Sûreté du Québec et aux services de sécurité incendie de la MRC du Granit, assure un minimum de formation à tous les intervenants appelés lors d'une opération de sauvetage », souligne le sergent. Le document est de plus bonifié par une cartographie de 144 relevés topographiques réalisée par M. Laverdure, qui a mis à contribution son expertise acquise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.



Collaboration entre les équipes d'ambulanciers et de pompiers pour accéder à la victime, et transport des équipement par le VTT et le traîneau de sauvetage.

« Tous les sentiers pédestres, de motoneige, de véhicules hors route, les chemins forestiers privés et publics, les chemins des zones d'exploitation contrôlé et les parcs sur l'ensemble du territoire de la MRC du Granit sont ainsi répertoriés », précise le président du Club des pompiers Région Lac-Mégantic.

Rappelons que le Club des pompiers Région Lac-Mégantic, qui existe depuis 1986, est un organisme à but non lucratif qui recueille des fonds lors d'activités bénévoles pour l'achat de matériel et de véhicules de sauvetage. Ces équipements sont remis à la Ville de Lac-Mégantic qui en assure le fonctionnement et l'entretien. À ce jour, le club a fourni quelque 215 000 \$ en équipements et véhicules utilisés pour le sauvetage routier, le sauvetage en milieu élevé et le sauvetage nautique. Tous les pompiers du Service de sécurité incendie de Lac-Mégantic en sont membres.



Ce véhicule tout-terrain à deux places est muni d'un système de chenilles pour la neige.

Information :

M. Alexandre Girard
Club des pompiers Région Lac-Mégantic
819 583-4828
a.girard@axion.ca

M. Robert Morin
Sûreté du Québec
819 583-1710

Saint-Hyacinthe

À l'écoute des besoins des personnes sourdes ou malentendantes

Par Karine Lemaire

Lors d'une tournée préventive au cours de laquelle il a, par hasard, rencontré des personnes sourdes de naissance, l'agent de prévention du Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe, M. Carl Turmel, s'est demandé comment il pouvait améliorer la sécurité incendie de leur résidence. Il a vite déniché des produits adaptés à leurs besoins.

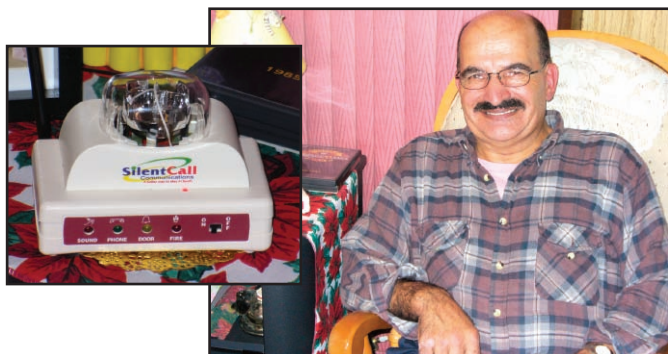
Quand le préventionniste est entré dans la résidence de M^{me} Colette Lyonnais et de M. Jean-Pierre Pion, un couple sourd de naissance, ce dernier était en compagnie de son frère, M. Jean-Paul Pion, aussi atteint de surdit . « J'ai v rifi  l'avertisseur de fum e. Il ne fonctionnait pas. M me si j'ai chang  la pile, si l'avertisseur est activ , les locataires ne peuvent pas l'entendre   cause de leur surdit  », s'est inqui t  le pr ventionniste. Il a alors promis aux r sidents de revenir les voir rapidement avec des solutions   leur probl me. « Son ouverture et sa t nacit  assureront une plus grande s curit    ces r sidents », lance le chef de la division pr vention pour le service d'incendie, M. Jean-Robert Choquette.

M. Turmel a alors communiqu  avec le CLSC et divers organismes, dont le Centre de communication adapt  et le Centre Mont r gien de r adaptation, esp rant y trouver de l'aide pour ces citoyens. « Apr s plusieurs appels t l phoniques, j'avais toute l'information en main. En lisant sur leurs l vres et en  changeant des  crits, j'ai r ussi   leur expliquer la proc dure   suivre pour obtenir le mat riel de protection n cessaire », raconte celui qui a b n fici  de l'aide de M. Michel Pion, leur troisi me fr re, pour communiquer avec eux. C'est d'ailleurs ce dernier qui a, par la suite, entrepris les d marches n cessaires.

Sourd ou malentendant?

Sourd : Une personne ayant peu ou pas d'audition fonctionnelle et qui communique g n ralement par la langue des signes.

Malentendant : Une personne dont la perte auditive s' tend de l g re   profonde et dont le moyen habituel de communication est la parole.



M. Jean-Pierre Pion, sourd de naissance, et le r cepteur lumineux, qui l'avise notamment des incendies.

Carl Turmel / SSI de Saint-Hyacinthe

La proc dure   suivre

Le pr ventionniste a d'ailleurs r dig  un feuillet d'information intitul  *Avertisseur de fum e versus personne malentendante* qui sera diffus  dans la revue de la F d ration de l' ge d'or de Saint-Hyacinthe, dans le site Web du service d'incendie et dans les journaux locaux en vue de renseigner les autres personnes malentendantes ou sourdes. Rappelons que les personnes  g es sont  galement susceptibles d'avoir des probl mes de surdit .

En r sum , la proc dure   suivre est la suivante :

1. Faire  valuer son degr  de surdit  :
 - Gratuitement, par un m decin de famille ou un audiologiste
 - Par un audiologiste ou un oto-rhino-laryngologiste en clinique priv e
2. Se procurer le mat riel :
 - Gratuitement, aupr s d'un centre de r adaptation (Conditions d'admissibilit  au Programme d'aides techniques de la RAMQ : certificat m dical d'un oto-rhino-laryngologiste, audiogramme, etc.)
 - Aupr s d'un commerce, tel que le Centre de communication adapt e.

Au cours de l'ann e financi re 2007-2008, au moyen du Programme d'aides techniques, la R gie de l'assurance maladie du Qu bec a pay  5 211 dispositifs d'alarme aux personnes sourdes. Pr cisons que la R gie paie le co t en achat et en remplacement   raison d'un dispositif par  tage par unit  de logement. Les deux fr res font partie des b n ficiaires du programme d'aide. « Ils se sont procur  un r cepteur avec lumi re stroboscopique et une pastille vibrante   poser sous le matelas pour la nuit », confirme M. Turmel qui est retourn  sur les lieux pour constater les am liorations. «  a a pris du temps et de l' nergie, mais  a a valu la peine, car un tel d nouement, c'est payant! », ajoute son chef de division.

« Les personnes malentendantes, qui ne sont pas admissibles au programme d'aide de la R gie,   cause d'un faible degr  de surdit , doivent d bourser environ 375 \$ pour se procurer un avertisseur de fum e et un r cepteur sp cialis s », souligne le directeur du Centre de communication adapt e, M. Michel Bri re. Divers appareils existent sur le march . Par exemple, des  metteurs et r cepteurs qui transforment les sons en signaux lumineux ou tactiles.

Enfin, le pr ventionniste a cru bon renseigner les personnes sourdes sur les divers moyens mis   leur disposition pour assurer leur s curit  en cas d'incendie. Ses conseils ont  t  suivis et les personnes concern es ont entrepris les d marches n cessaires pour acqu rir le mat riel n cessaire   leur protection. « Lorsque nous constatons les am liorations apport es   la suite des visites de pr vention, nous allons y chercher une tr s bonne source de motivation », conclut M. Choquette.



**HORS
Feu**

Le site Web toujours à jour

Par Line Lapointe

Rendez-vous dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse www.msp.gouv.qc.ca/incendie et découvrez-y les nouveautés.

Semaine de la prévention des incendies

(Cliquez sur *Semaine de la prévention des incendies*, puis sur 2008)



Une affiche de porte

Distribuez aux citoyens les affichettes de porte mises à la disposition des services de sécurité incendie en septembre dernier. Elles rappellent aux occupants d'être prudents avec les articles pour fumeurs et les autres objets à flammes nues comme les chandelles. Elles mentionnent également l'importance d'avoir chez soi un avertisseur de fumée, sur chaque étage, de le vérifier régulièrement et de remplacer la pile.

L'avertisseur de fumée... un gardien rassurant

Le dépliant *L'avertisseur de fumée... un gardien rassurant!* fait peau neuve. Il reprend le visuel de l'affichette de porte. Rappelons que le dépliant renseigne sur le nombre d'avertisseurs de fumée nécessaire, l'endroit où les installer, le type à acheter et plus encore.

Initiatives municipales

(Cliquez sur *Initiatives municipales*)

Les municipalités de Saint-Nérée et de l'Île-Perrot vous présentent leurs idées d'activités de prévention des incendies.

Conseils de prévention

(Cliquez sur *Conseils de prévention*)

En ce début d'hiver, diffusez dans vos journaux locaux ces textes au ton humoristique : *Vive le vent d'hiver!*, *Un brasier dans la cuisine* et *Le tueur silencieux*.

Schémas de couverture de risques

(Cliquez sur *Schémas de couverture de risques*)

Portrait des schémas

Allez dans la section *Schémas approuvés par le ministre*

Le Web vous présente le portrait des schémas de couverture de risques. Consultez la carte, la liste des MRC et des villes dont les schémas ont été soumis pour approbation et celle des MRC et des villes dont les schémas ont été attestés.

Statistiques

(Cliquez sur *Statistiques*)

Prenez connaissance des faits saillants de la situation de l'incendie au Québec présentés dans *La sécurité incendie au Québec - Quelques chiffres, édition 2008*. Les statistiques sont compilées à partir de renseignements fournis par les municipalités, les services de sécurité incendie ainsi que les compagnies d'assurance et les experts en sinistres.

Quelques-uns des produits offerts

L'avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée est simple à installer. Quand l'appareil détecte la fumée, il envoie un signal aux récepteurs pour avertir la personne malentendante ou sourde.

Le récepteur lumineux

Quand le récepteur reçoit un signal d'un émetteur, comme un avertisseur de fumée, une lumière stroboscopique est activée durant 15 secondes. Une petite lumière scintille également selon le symbole (dessin) représentant la source d'émission, soit l'alarme d'incendie, les pleurs du bébé ou la sonnerie de la porte.

Le récepteur à vibration

Ce récepteur fonctionne à l'aide d'une pile. Il peut facilement être porté à la ceinture ou placé dans une poche. Lorsqu'un signal provient d'un émetteur, le récepteur avise la personne malentendante ou sourde en émettant une vibration. Une petite lumière s'allume pour indiquer quel émetteur est en fonction.

La pastille vibrante

La pastille vibrante peut être utilisée avec le récepteur lumineux pour avertir la personne malentendante ou sourde durant la nuit. Elle doit être installée entre le sommier et le matelas.

Information :

SSI de Saint-Hyacinthe

Feuille d'information *Avertisseur de fumée versus personne malentendante*
www.st-hyacinthe.qc.ca/services-citoyens/securiteincendie.html

M. Carl Turmel

carl.turmel@ville.st-hyacinthe.qc.ca

Programme d'aides techniques

Régie de l'assurance maladie du Québec

www.ramq.gouv.qc.ca, rubrique *Services aux citoyens*, section *Services couverts*, cliquez sur *Les aides auditives*

Pour connaître les distributeurs d'aides auditives de votre région

Informez-vous auprès de votre audiologiste, de votre audioprothésiste ou de votre centre de réadaptation.

Centre de communication adaptée

514 284-2214 poste 3608

www.surdite.org/magasin, rubrique *Produits*, section *Contrôles d'environnements*



Célèbre victime de la guerre du Vietnam

M^{me} Kim Phuc Phan Thi visite le kiosque du ministère

Par Lise Gariépy

Rendue célèbre par une photo la montrant brûlée vive lors d'un épisode de la guerre du Vietnam, M^{me} Kim Phuc Phan Thi a pris part au Séminaire de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire qui s'est tenu en août dernier à Québec.



Ambassadrice de la paix pour l'Unesco, M^{me} Kim Phuc Phan Thi a profité de l'événement pour souligner que des millions d'enfants à travers le monde n'avaient toujours pas accès à l'éducation. Elle a aussi visité le kiosque du ministère de la Sécurité publique du Québec. D'ailleurs, sur la photo, elle pose en compagnie d'une employée du ministère de la Sécurité publique, M^{me} Carole Lachance, et du lieutenant du Service de sécurité incendie de Montréal à la section de l'éducation du public, M^{me} Nathalie Ménard. Ces dernières ont participé à ce séminaire afin de promouvoir la sécurité incendie au moyen des bulletins *Le Feu follet* et *Le Feu follet junior*. Elles ont, par le fait même, présenté des outils de sensibilisation à la sécurité civile destinés aux enfants.

Lors de ce séminaire, plus de 250 délégués venant de 35 pays ont discuté et échangé sur le thème *Nourrir la paix avec les enfants*. Il s'est tenu sous la présidence d'honneur de l'ancien ministre de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie. L'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire travaille à la promotion et à la défense des droits de l'enfant à l'éducation et aux soins de qualité partout dans le monde. Elle est présente dans plus de 60 pays.

Information :

Pour voir la célèbre photo

www.google.ca, rubrique Recherche d'images, tapez Kim Phuc Phan Thi

Hors Feu

Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique

Volume 10, numéro 1, Hiver – Printemps 2009

Tirage : 6 500 exemplaires

Offert en version électronique :

www.msp.gouv.qc.ca/incendie, rubrique Publications

Hors Feu est publié par le Service de la formation et de l'éducation de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Ce bulletin est destiné aux gens qui travaillent en sécurité incendie.

Tout article de **Hors Feu** peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Pour un changement d'adresse ou toute autre correspondance :

Hors Feu

Ministère de la Sécurité publique

Direction du développement

2525, boul. Laurier, 6^e étage

Québec (Québec) G1V 2L2

horsfeu@msp.gouv.qc.ca

418 646-5675 ou 1 866 702-9214

Éditrice : Louise Bisson

Rédactrice en chef : Karine Lemaire

Collaboration spéciale : Lise Gariépy

Comité d'orientation : Louise Bisson, Jean-François Bouchard et Robert Lortie

Rédacteurs

Lise Gariépy, Julie Garneau (Gaz Métro), Line Lapointe, Benoît Matte et Louis Vallée.

Collaborateurs

Gina Bouchard, Diane Côté, Micheline Fortin, Claude Labrie, Carole Lachance, Dominique Samson, Harry Stevenson et Sylvain Valois (MSP), Charles Gauthier (SSI Laval), Nathalie Ménard, Louise M. Tremblay et Serge Tremblay (SSI Montréal), Michel Richer (ENPQ), Bernard Beaudet (SSI Warwick), Lucie Charlebois (députée de Soulanges), Anny Berthiaume (porte-parole), André Bolduc (SSI Saint-Georges), André Roberge (SSI MRC de D'Autray), Josée Raynault (École Sainte-Anne), Lisette Bizier (École les Petits-Castors), Denis Lauzon (SSI Lac-Mégantic), Robert Morin (Sûreté du Québec), Alexandre Girard (Club des pompiers Région Lac-Mégantic), Simon Boutin (SSI Granby), Stéphane Brochu, Nancy Dubois, Alain Riendeau et Dany Robitaille (SSI Sherbrooke), Martin Leblond (SSI Victoriaville), Joanne Duquette (SSI Rouyn-Noranda), Christian Maheux (SSI Gatineau), Alain Beauséjour (Régie de la Vallée-du-Saint-Maurice), Jean-Robert Choquette, Daniel Dubois et Carl Turmel (SSI Saint-Hyacinthe), Patrick Gallagher (SSI Waterloo), Sylvain Paré (SSI Sainte-Lucie et Lac-Frontière), Bianca Deschênes (Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard), Pierre Tessier (SSI Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson), Louis-Xavier Côté-Benoît (SSI Nicolet), Richard Chagnon (RC Formation, Services-conseils inc.), Bernard Ritchie (QIT – Fer et Titane), Sylvain Laplante (SSI Saint-Valérien-de-Milton), Alexandra Van Veen et Marc Blais (UQAM), Michel Brière et Érick Jalbert (Centre de communication adaptée), Claude Morin (SSI Sainte-Marie-de-Beauce), Chantal Bibeau (SSI Laval), Valérie Hemme et Louise Desjardins (MMQ), Stéphane Dumbergy et Benoît Létourneau (ATPIQ), Marie-Claude Giguère (RAMQ), Michel Laverdure et Steve Alain.

Photo de la page couverture

Sur la photo : Un pompier du Service de sécurité incendie de Montmagny s'est prêté au jeu pour illustrer le dossier sur le traumatisme psychologique.

Références photographiques : Charles Gauthier

Révision linguistique

Joane Marquis et Josée Roy, Direction des communications

Graphisme : AlainShé

Impression

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution

Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique

ISSN : 1488 7703

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009



Mérite MMQ en gestion de risques Deux service de sécurité incendie à l'honneur

Par Lise Gariépy

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a dévoilé, lors du dernier congrès de la Fédération québécoise des municipalités, le 25 septembre à Québec, le nom des trois lauréats du Mérite MMQ en gestion de risques, édition 2008. Parmi eux, deux services de sécurité incendie se sont illustrés.

Premier prix de 10 000\$

Afin de mieux desservir une population de 550 citoyens, le Service de sécurité incendie de Sainte-Lucie et Lac-Frontière (MRC de Montmagny) a engagé quatorze pompiers fraîchement formés, dont cinq sont des premiers répondants. Pour faciliter le travail de cette nouvelle équipe, le service d'incendie a notamment acquis un nouveau camion d'incendie ainsi que du matériel de secours et de télécommunication à la fine pointe de la technologie afin d'accroître sa capacité d'intervention sur son territoire. La municipalité a déjà conclu une entente de service avec la municipalité voisine de Lac-Frontière et des ententes d'entraide avec les municipalités de Saint-Fabien-de-Panet et St-Just-de-Bretenières (MRC de Montmagny) et de Saint-Marcel (MRC de L'Islet). Cela lui permet de réduire les coûts de cette opération de rajeunissement et d'offrir un meilleur service de protection incendie à la population.

Deuxième prix de 5 000 \$

La Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice s'est quant à elle distinguée pour avoir mis sur pied, en moins de 18 mois, un service intermunicipal des incendies qui regroupe quatre municipalités de la MRC de Mékinac : Grandes-Piles, Trois-Rives, Hérouxville et Saint-Roch-de-Mékinac. Le service de sécurité incendie peut compter sur une équipe d'une quarantaine de pompiers. De nouveaux équipements, soit trois autopompes, une minipompe et un camion citerne ont été répartis dans chacune des quatre casernes du territoire. De plus, un nouveau système de communication permet de joindre la centrale de répartition des appels peu importe l'endroit où on se trouve sur le territoire. Le prix de 5 000 \$ couvrira une partie des coûts de formation des intervenants. Les investissements ont atteint 800 000 \$.

Rappelons que ce concours souligne les efforts déployés par les membres-sociétaires de la Mutuelle des municipalités du Québec qui intègrent des mesures préventives à leurs activités quotidiennes.

Information :

Mutuelle des municipalités du Québec
www.mutuellemmq.com, rubrique À surveiller

Article *Nouvelle Régie intermunicipale des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice*

Hors Feu, Volume 9, numéro 1, Printemps-Été 2008, p. 16

Félicitations aux lauréats des Prix Triangle 2008

Collaboration spéciale

L'Association des techniciens en prévention incendie du Québec a remis les Prix Triangle 2008 à l'occasion de son colloque annuel. Rappelons que ces prix soulignent le dévouement exceptionnel de personnes et d'organismes pour la cause de la prévention des incendies.

Les lauréats 2008

Prix Triangle rouge

(Pour la mise en place de mesures techniques préventives)

Rio Tinto Alcan (Alma)

Amélioration de la protection incendie sur les convoyeurs d'alumine
• Délivrance de permis pour le contrôle des travaux par points chauds (travaux utilisant une flamme nue ou produisant de la chaleur ou des étincelles)
• Protection des convoyeurs par des gicleurs • Offre et maintien de la formation pour la brigade incendie • Révision et maintien de la politique sur le tabagisme

Prix Triangle vert

(Pour la qualité du travail en prévention)

Le Service de sécurité incendie de Beloeil

Mise à jour du règlement • Création d'un bureau de prévention • Embauche d'un chef inspecteur • Élaboration d'un plan d'action • Catégorisation des risques • Amélioration du volet portant sur l'éducation du public

Prix Triangle jaune

(Pour la qualité du travail en éducation du public)

Le Service de sécurité incendie de Sept-Îles

Mise en place de publicité hebdomadaire • Visites ciblées (campings, résidences pour personnes âgées et club de l'âge d'or) • Réalisation d'une pièce de théâtre pour le primaire • Visites résidentielles • Présence régulière (activités et événements municipaux)

Prix Jean-Roch-Dubreuil

(Décerné au comité colloque 2008)

Eugène Poirier, TPI
Pamela Bonneau, TPI

Prix Fleur de Lys

(Pour la qualité du travail et le dévouement à la cause)

Sylvain Dufresne, TPI

Mandat en prévention incendie depuis 1990 • Mise en commun de programmes provinciaux en prévention des incendies • Mise en place d'un programme de prévention dans certaines municipalités

Prix Jean-Amyot

(Pour l'excellence du rendement scolaire)

Jean-Philippe Rouleau, TPI

Temps investi dans ses études • Professionnalisme de haut niveau démontré à ses collègues de travail et à ses professeurs • Efforts récompensés

L'Association des techniciens en prévention incendie du Québec en a profité pour féliciter tous les gagnants et encourager les organismes, les services d'incendie et les personnes à poursuivre leur excellent travail en prévention des incendies.

Information :
www.atpiq.org
info@atpiq.org

